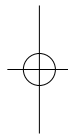


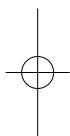
QUAND LE JURA  
S'ÉVEILLERA



---

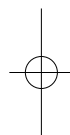
Bernard Roux : Président de Jura 3i, Conseiller économique et social de la Région Franche-Comté, ancien Directeur général des services du Conseil général du Jura, ancien Chef d'entreprises.

Arnaud Deborne : 32 ans, fondateur des Jurassiens de Paris, anime le site web [www.jurassiens.org](http://www.jurassiens.org). Natif de Lons-le-Saunier, il partage sa vie entre le Jura, Paris et Genève. Titulaire d'une Maîtrise IUP Aménagement et Développement Territorial de l'Université de Pau et d'un DUT en Gestion d'entreprises de l'Université Lyon II, il intervient en tant que Consultant en Aménagement et Développement Territorial au titre d'Abeles Consult', qu'il a créé à Lons-le-Saunier en 2004.

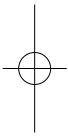


Bernard Roux  
Arnaud Deborne

QUAND LE JURA  
S'ÉVEILLERA



Lons-le-Saunier  
MMV



**Éditions Aréopage**

23, Place de la Comédie

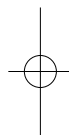
39000 Lons-le-Saunier

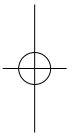
Tous droits de traduction, de reproduction  
et d'adaptation réservés pour tous les pays

ISBN 2-908340-33-x

© Éditions Aréopage 2005

*Le futur n'est pas fait pour être prévu  
mais pour être rendu possible*  
Antoine de Saint-Exupéry

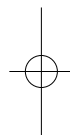


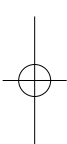


## LE JURA APPRENANT

Livre action, le présent ouvrage ne constitue pas une accusation quelconque à l'égard de ce qui a été ou n'a pas été fait par qui que ce soit. Il veut simplement proposer des stratégies de développement à partir d'une mise en lumière du potentiel jurassien. Celui-ci est prometteur, dès lors que l'on ne se trompe pas sur la recherche de la modernité.

Ceci suppose que l'on ait une vision globale de l'avenir, sans se contenter de mesures ponctuelles souvent dictées par l'urgence dans la mesure où les bonnes décisions n'ont pas été prises en temps utile. Le résultat est que ces mesures ne contentent pas ceux qui n'en sont pas l'objet et les enferment dans leur individualisme ou leurs corporatismes qu'ils ne manquent pas de justifier par une inquiétude réelle ou supposée. Pour inverser cette fâcheuse tendance, il faut inventer un authentique projet inscrit dans la durée et porté par une part de rêve (ce dernier est le propre des vrais réalistes et réalisateurs). Cela veut dire que ce projet se fonde sur la conscience d'une identité, la fertilisation d'une diversité, l'exigence du développement durable et la mise en œuvre des interconnexions (phénomène du réseau).



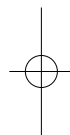


Mais au préalable, il faut s'interroger sur ce qu'est le Jura, tel que nous le voyons dans cet ouvrage. Il ne peut couvrir la seule notion du département. Le géographe Jean-Pierre Jambes, dans un livre récent consacré au développement local du XXI<sup>e</sup> siècle et intitulé *Territoires apprenants*, ne manque point de s'interroger. « N'y a-t-il pas une certaine antinomie entre un concept dynamique comme celui de projet et la notion de territoire politique, plutôt conservatrice par essence ? » Il manie même le scalpel aigu de l'observateur patenté en diagnostiquant : « périmètre souvent calqué sur les circonscriptions électorales, méthode d'animation et de prise de décision, parfois trop mécanique, opportuniste et incompatible avec une véritable démarche de développement, utilisation de l'outil projet avant tout comme « bond de tirage » aux différentes caisses financières ouvertes depuis le Département jusqu'à l'Europe ». Dès lors le réalisme exige de prendre en compte la notion départementale sans pour autant en être prisonnier, à charge pour le Département d'apprendre des autres, et ainsi d'apprendre à apprendre. Dans de telles conditions, le Jura prendra aussi bien en compte la notion géographique de massif, la notion historique de Franche-Comté, la notion mixte de frontière régionale et européenne, tout autant de notions que l'on retrouve concrétisées dans le chapitre suivant.

Si par la force des choses, imposée par une décentralisation essoufflée, le rôle de transversalité incombe

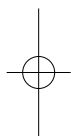


majoritairement au Département, il n'en reste pas moins que les Intercommunalités en mutation et les Pays en devenir constituent des forces motrices. On peut espérer beaucoup du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, qui a pris l'habitude d'une réflexion et d'un travail en commun sur tout le Sud du massif en apprenant aussi à coopérer avec la Région Rhône-Alpes. De même, le Nord du Jura prendra de la vigueur s'il se donne les structures correspondant à un bassin de population proche de 100 000 habitants, armé dès lors pour jouer un rôle de liaison active entre Besançon et Dijon. Il convient de rappeler que tout territoire n'a de légitimité sociale et politique qu'autant qu'il ne procède d'une volonté de vivre ensemble, de partager des buts communs, d'incarner et concrétiser un projet conçu et vécu collectivement. Cela se fait au prix d'une pédagogie authentique et d'une pratique du management consistant à s'interroger sur ses objectifs, ses moyens, et sur l'adéquation des seconds aux premiers, étant entendu que ce triple questionnement fait l'objet d'une évaluation et d'une révision périodique.



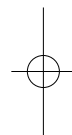
C'est à cette condition que les atouts réels du Jura qui seront mis en perspective dans cet ouvrage, pourront être développés grâce à des investissements à forte valeur ajoutée et à retour rapide sur eux-mêmes, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des réseaux géographiques, économiques et culturels. Ceci repose au premier chef — mais pas uniquement —

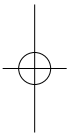
sur les infrastructures dont l'approche et les réalisations doivent être hiérarchisées. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'extension du réseau autoroutier (A.39, A.40, A.36, A.31), l'amélioration du réseau routier ont facilité le maintien de l'activité économique et peut-être permis le maintien d'une population jusqu'alors déclinante. Le TGV est devenu le symbole de la modernité mais à trop tourner les têtes, nourrir les fantasmes des gares, dont la multiplication irait à l'encontre du concept même de grande vitesse, il n'est pas certain qu'il ne soit pas devenu un facteur d'aveuglement. Sans rentrer dans le débat qui voit certains préconiser des schémas alternatifs techniques moins onéreux et presque aussi rapides, et ouverts sur le trafic des marchandises, on peut observer que la concrétisation des projets en cours ne se fera que dans une dizaine d'années. En outre, décisions et moyens relèvent de niveaux supérieurs plus ou moins indifférents aux besoins jurassiens. Que le combat soit mené est certes honorable, mais est-il raisonnable si c'est au prix d'une débauche d'énergie plus ou moins stérilisée? Cela est d'autant plus important à souligner qu'avant même la fin de toutes les études et travaux préparatoires de la Branche Sud du TGV, sera joué le sort du réseau haut-débit. Malheur à ceux qui n'auront pas agi, la fracture numérique sera consommée et la désertification promise à terme. Comme l'a déclaré Gilles de Robien, Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du



Tourisme et de la Mer, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 : « - Maîtriser un réseau public qui permet la mutualisation des infrastructures exigée par la loi, c'est ouvrir la possibilité d'offrir, sur son territoire, à toutes ses entreprises, ses hôpitaux, ses écoles, collèges, lycées, Universités, ou encore aux touristes, aux habitants, toute la diversité des services au meilleur prix. » On résumera l'objectif de couverture haut-débit en le comparant à celui qui a prévalu en matière d'électricité ou de téléphonie. De ces dernières, tout le monde connaît les bienfaits dans la vie quotidienne comme dans le développement des richesses.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) feront la différence. Elles permettront au Jura de révéler ses atouts, de faire entendre aussi sa différence grâce à ses richesses naturelles jusqu'ici bien protégées et qui doivent continuer à être l'objet de soins jaloux, et grâce aussi à une identité culturelle fort typée.





## LE JURA DANS LA TOILE

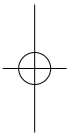
Freiner l'exode de la jeunesse jurassienne, attirer de nouveaux habitants, faire émerger de nouveaux emplois, encourager l'apparition de nouvelles entreprises, sont autant d'objectifs qui doivent fonder un plan de développement digne de ce nom, digne des potentialités dont regorge le Jura, département et massif montagneux confondus (Département du Jura et essentiellement le Haut-Doubs).

En ces termes, la question du développement du Jura renvoie à notre capacité collective de rendre attractif cet espace de vie éclaté, ce territoire composite. Poser la question de l'attractivité du Jura nous oblige préalablement à comprendre les éléments qui entrent en jeu et qui conditionnent les choix d'installations humaines et économiques dans le contexte actuel.

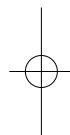
### **Contexte mondial : une métropolisation de la planète**

Notre époque est marquée par deux réalités dynamiques qui s'imbriquent. Au plan économique, il

s'agit de la mondialisation des flux financiers et commerciaux. Au plan démographique, nous assistons à une métropolisation de la planète. En fait, les échanges commerciaux et financiers convergent vers un certain nombre de grandes villes en perpétuelle extension. À l'instar des villes de foires du Moyen-Âge, elles sont des marchés à forts débouchés mais en plus celles-ci concentrent des fonctions administratives, économiques, technologiques, sanitaires, culturelles, universitaires et logistiques. Leur expansion territoriale repose sur une absorption continue de leurs périphéries. Ce phénomène d'agglomération engendre une répartition et une spécialisation des espaces absorbés : zones résidentielles, zones économiques, industrielles et commerciales, zones universitaires, zones touristiques, etc. Plusieurs facteurs définissent la vocation de ces espaces. Qu'elle soit le résultat d'une démarche planificatrice ou d'un accident de l'histoire, provoqué par une main invisible, c'est cette vocation qui détermine et favorise le rattachement d'une commune périphérique, voire d'une région, à une métropole. Tous les espaces rattachés à l'aire d'influence d'une métropole ont une fonction plus ou moins précise selon une répartition qui obéit à une logique centre-périphérie mais également polycentrique. Selon des termes manichéens, il est possible de dire que la ville-centre impose sa suprématie à sa périphérie. Ceci n'empêche pas qu'au sein de la périphérie apparaissent des pôles secondaires qui agrègent à leur tour leur propre banlieue, souvent plutôt rurale et à vocation résidentielle.

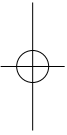


Cette multiplication de pôles secondaires — aux fonctions basiques liées à l'administration, la santé, l'éducation et les commerces voire l'industrie — contribue activement à l'étalement des métropoles sur plusieurs dizaines, voire centaines, de kilomètres. De ce point de vue, la métropolisation décrit un phénomène de dilatation spatiale des phénomènes économiques et sociaux. En tant que « biotopes complexes », les métropoles doivent faire face à des problèmes cruciaux en particulier en matière de santé publique, de logement et d'environnement au sens large. La parade à ces risques semble, paradoxalement, se trouver dans une extension de la métropole à des espaces vierges capables d'absorber les nouveaux flux humains et leurs impacts. Le déploiement des métropoles coïncide avec le déploiement des réseaux routiers, ferroviaires et de télécommunication. La métropolisation du monde est concomitante à un quasi-effacement des distances géographiques, converties en temps de trajets grâce au progrès technique. Il est possible d'une part d'observer, de manière empirique, la constitution de tels phénomènes démographiques en superposant des cartes topographiques éditées au cours de plusieurs décennies, et d'autre part de recenser les mouvements pendulaires domicile/travail, domicile/hypermarché, domicile/cinéma, etc. Tandis que les cartes topographiques rendent perceptible la formation de continua urbains, les éléments statistiques liés aux déplacements permettent d'appréhender les territoires vécus et les dynamiques en cours.



## Contexte local : un pôle urbain divisé

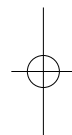
Il relève d'une « lupalissade » que de dire que le Jura n'est pas vraiment concerné par ce double phénomène géographique et démographique. Cet espace de vie structuré autour du massif montagneux n'est pas, les cartes et les chiffres l'attestent, en voie de métropolisation. Bien au contraire, trop souvent on vante sa ruralité<sup>1</sup>. Contrairement à la plupart des bassins de vie de France, le Jura ne possède aucun véritable pôle urbain<sup>2</sup> qui cumule les fonctions urbaines élémentaires. On assiste davantage à une répartition de celles-ci au sein des trois ou quatre communes de plus de 10 000 habitants. En raison d'une géographie



1. Sur ce point, il convient de signaler que la ruralité correspond à une vision erronée de la réalité jurassienne. En effet, la modernité qui se traduit par l'arrivée de l'électroménager, l'essor de la télévision et de la grande distribution a façonné, jusqu'au plus petit bourg de France et d'Europe, un monde aux habitudes urbaines. La réalité agro-pastorale, dans le Jura, appartient davantage au quotidien des écomusées qu'à celui de la majorité des habitants des terres jurassiennes. Cependant, il est vrai que le Jura communique autour de ces aspects ruraux et agricoles, comme obligé de confondre qualité de vie et bien-vivre avec des référents purement agricoles.
2. Nous définissons ici le pôle urbain comme une organisation urbaine attractive qui, dans le contexte actuel, polarise de nouveaux habitants et dont la taille est suffisante pour qu'apparaissent de nouveaux services aux personnes et aux entreprises. Dans le cas du Jura, force est d'admettre qu'aucune des agglomérations ne présente ces caractéristiques. D'un point de vue statistique, l'Insee définit le Pôle Urbain comme une agglomération de communes offrant 5 000 emplois ou plus.

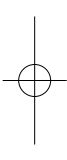


compliquée, le territoire jurassien est morcelé, ce qui engendre une organisation urbaine éclatée faiblement dynamique, qui prend la forme d'un réseau de micro-villes. Chacune de ces petites entités semble être animée par des dynamiques humaines et spatiales distinctes. C'est en tout cas ce que laissent apparaître d'une part les éléments de l'Insee relatifs aux aires urbaines<sup>3</sup> et d'autre part les divers mouvements pendulaires. On constate alors que Dole et le nord du Jura sont sous la double influence de Dijon et de Besançon, tandis que Lons-le-Saunier se tourne plutôt vers Chalon-sur-Saône, elle-même reliée à Dijon, et que le Haut-Jura interagit avec Oyonnax et la Suisse : Genève-Vaud pour Saint-Claude et Neuchâtel-Lausanne pour Pontarlier. En marge de ces réalités urbaines, on observe que l'extrême sud du Jura est aspiré par Bourg-en-Bresse. À bien des égards, il est possible de considérer cette réalité centrifuge comme défavorable à cette région montagneuse et frontalière. Si cela trahit globalement sa faible attractivité, il n'en demeure pas moins que le Jura n'est ni exclu, ni marginalisé des dynamiques spatiales actuelles qui façonnent l'Europe de demain. De toute évidence, à l'échelle de l'Europe, le Jura se trouve au centre des principaux flux de personnes, de marchandises et d'informations, au



---

3. Selon l'Insee, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne péri-urbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.



centre de l'axe Rhin-Rhône. En effet, contrairement à beaucoup de régions françaises, la nôtre trouve à ses portes, c'est-à-dire à moins de 2 heures de route, pas moins de quatre agglomérations : Genève, Lyon, Dijon et Lausanne, qui disposent de « fonctions métropolitaines supérieures »<sup>4</sup> et qui comptent chacune plus de 200 000 habitants. Lyon et Genève constituent des métropoles de rayonnement international en raison de la présence de leurs aéroports internationaux, d'infrastructures universitaires et de recherche ainsi qu'un certain nombre de sièges sociaux d'organisations internationales et de multinationales. Cette proximité avec quatre métropoles européennes laisse accroire que cette région frontalière mal connue, forte d'une histoire industrielle, considérée à tort comme exclusivement rurale et observée par le biais des dinosaures, de la montbéliarde et des forêts de sapins, peut tirer profit de la métropolisation de l'Europe. La présence de ces agglomérations à proximité d'un « Pays où l'Homme s'épanouit » signifie d'emblée que le Jura dispose d'un accès multiple aux différents réseaux de l'économie-monde. Cet accès est d'autant plus privilégié que le Jura, réalité géographique et démographique, est aujourd'hui, à des degrés limités et inégaux, déjà connecté à eux.

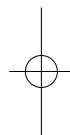
---

4. Cf. Philippe Julien, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », in : Insee Première, n° 840, mars 2002, 4p. (source : [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/IP840.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP840.pdf))

## Quelques éléments prospectifs

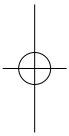
Si Dole et l'ensemble du nord du Jura assurent la jonction entre Dijon et Besançon et contribuent à l'émergence d'une métropole interrégionale, la situation est moins évidente avec Lyon et les métropoles suisses. Toutefois, l'analyse empirique des cartes topographiques et des données statistiques nous enseigne qu'il n'est pas exagéré de dire que Bourg-en-Bresse sera, dans la décennie à venir, plus fortement intégrée à l'aire d'influence de la métropole lyonnaise. Par transitivité, un renforcement des dynamiques spatiales le long de la RN 83, le long de l'autoroute A.39 et de la ligne de chemin de fer de Lons-le-Saunier à Bourg-en-Bresse placera définitivement le sud-ouest du Jura sous influence lyonnaise. S'agissant du Haut-Jura, rien ne semble indiquer à l'est que l'attractivité de Genève et du Canton de Vaud ne se relâche pas davantage que celle, au sud, d'Oyonnax et de Bourg-en-Bresse. Dans ces conditions, tout laisse présager que la zone frontalière du Jura sera définitivement rattachée à l'aire métropolitaine de Genève. C'est d'autant plus probable que Genève et Lausanne sont fortement imbriquées et qu'elles impactent déjà l'ensemble de la région « Mont-Blanc-Léman » qui s'étend de Chamonix au bout du Lac Léman et englobe l'agglomération annecienne.

Cet exercice prospectif tend non pas à encourager au laisser-faire mais bel et bien à s'interroger sur la



manière d'anticiper les phénomènes dynamiques que nous mettons en avant. Il importe alors de réfléchir à la manière d'infléchir ce mouvement autant pour en tirer profit que pour faire en sorte qu'il prenne l'orientation qui servirait au mieux le Jura.

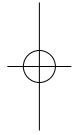
À l'instar d'un fleuve ou d'une rivière, dont nous savons nous prémunir des débordements, y compris en déviant le tracé de leur lit, il est possible de canaliser les dynamiques spatiales. Contrairement à un cours d'eau, les dynamiques spatiales n'apparaissent pas spontanément, elles ne sont engendrées que par l'activité humaine. Ce sont des choix humains, conscients ou non, qui définissent les fonctions au sein des métropoles et la place de chacun des espaces dans la hiérarchie interne à celles-ci. Nous faisons le choix d'observer la métropolisation sous l'angle d'une organisation territoriale structurée par les interactions entre une ville-centre et sa périphérie et par les coopérations entre d'éventuels pôles secondaires. Chacun des éléments interagit avec les autres selon l'externalisation des fonctions de la ville-centre sur son aire d'influence qui augmente, pour faire face aux flux humains et commerciaux. D'un point de vue caricatural, on peut dire qu'aujourd'hui la ville-centre de la métropole accueille davantage les bureaux que les unités de production et propose à la vente des appartements spacieux et confortables à des cols blancs plutôt que du logement social destiné aux ouvriers. Jusqu'à présent les fonctions peu



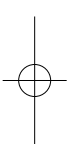
valorisantes étaient confiées à la périphérie. En ce sens, on retrouve l'idée évoquée plus haut de domination du centre sur la périphérie.

Compte tenu de l'évolution des goûts et des envies de la population, la périphérie est de plus en plus sollicitée pour répondre aux exigences de qualité de vie. La notion de qualité de vie renvoie à des préoccupations environnementales (paysage, pollutions, bruit, eau, nature, etc.), sociales (santé, école, habitat, vie sociale, famille, culture, loisirs, etc.), économiques (emplois, services publics, commerces, tourisme, etc.) et aux questions relatives aux déplacements (transports, temps/distance, etc.) Dans ces conditions, le rapport de force est favorable aux zones de campagne qui s'inscrivent dans une stratégie d'accueil de nouveaux arrivants. C'est cette capacité à créer des atouts qui conditionnera l'attractivité économique et démographique de l'espace jurassien et qui lui permettra d'appartenir durablement à ces espaces métropolitains limitrophes.

Certains ne manqueront pas de mettre en avant que faire le choix d'inscrire pleinement le Jura au sein de quatre dynamiques métropolitaines revient à condamner l'existence du département du Jura. Nous mettrons en avant que dans sa forme actuelle, le Jura n'est qu'un accident de l'histoire. Qui peut raisonnablement expliquer les éléments qui, en 1790, ont justifié le rattachement à cette nouvelle



entité administrative du bailliage de Dole, pourtant déjà tourné vers Besançon, au détriment de celui de Pontarlier, plus proche de Saint-Claude<sup>5</sup> ? Craindre l'éclatement du Jura relève davantage de la dénégation freudienne face à une réalité — nous venons de la décrire — polycentrique et centrifuge. C'est ainsi fait, il existe une identité jurassienne mais pas d'espace solidaire, unifié et homogène.



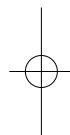
Nous le voyons, l'avenir du Jura, sa redynamisation démographique et son renouvellement économique, reste tributaire de la capacité des décideurs à comprendre l'intérêt qu'il y a à préparer un rattachement volontariste de notre région aux aires d'influence de ces métropoles européennes. Plusieurs arguments nous conduisent à formuler l'hypothèse qu'une intégration passive à ces aires d'influence serait un désastre écologique, social et économique pour notre région.

D'un point de vue environnemental, au regard de l'histoire récente, la métropolisation en Europe a donné lieu à un développement anarchique des systèmes urbains dépourvus de toute préoccupation écologique. La métropolisation subie a donné lieu à une double gaspillage énergétique et foncier. La multiplication des déplacements et l'augmentation continue

---

5. Cf. Daniel Jeandot, *Le Jura dans la Révolution*, Dijon, Éditions de l'Aléi, 1989, 274 p.

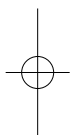
des aires urbaines ont nécessité une utilisation massive de la voiture individuelle et simultanément la mise en place de réseaux de transports adaptés. On a alors assisté à la multiplication des réseaux ferroviaires métropolitains (ex : le RER), des routes à voies express, des autoroutes et des échangeurs autoroutiers. Outre que cela a contribué, dans les couronnes rurales, à l'apparition de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores et à la défiguration du paysage, ces infrastructures logistiques représentent plusieurs milliers d'hectares d'emprise foncière. Si l'on ajoute le développement quasi exponentiel des zones pavillonnaires et la pression foncière qui en découle, on peut dire que les milieux ruraux ont été souillés. Ces « territoires naturels » ont fait les frais d'un manque de prévoyance, d'une absence de prospective et de conflits d'intérêts. À l'aune de ce passé récent, il apparaîtrait inepte et inconséquent — dans une région dont l'une des principales richesses est un cadre de vie encore relativement préservé — soit de s'opposer énergiquement à l'intégration pleine et entière à des zones métropolitaines, soit de refuser de mettre en œuvre des actions visant à contenir et à prévenir des dérapages prévisibles. Dans les deux cas, cela ferait à terme le jeu de la déprédation d'un capital commun inestimable. Vouloir intervenir selon une démarche de développement soutenable oblige la prise en compte du réel — la métropolisation programmée du Jura en quatre points — et une démarche concertée qui mette en jeu la puissance



---

publique et la population, de sorte que l'une et l'autre dialoguent. Cela doit contribuer à mettre à mal toute logique corporatiste, toute logique contraire à l'intérêt général : la meilleure préservation possible de l'espace naturel jurassien.

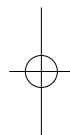
Le morcellement communal (avec 545 communes), la faible urbanisation et le vieillissement de la population sont autant d'éléments qui, dans un contexte de réductions budgétaires et de libéralisation des services, rendent difficiles l'organisation des services publics dans le Jura. Cet instrument public garantissant aux citoyens l'égalité d'accès à un certain nombre de prestations, en dehors de toute logique de rentabilité et de concurrence, était jusqu'à présent l'un des fondements de la cohésion sociale et territoriale. Outils de redistribution et de péréquation publiques, les services publics reposent sur la solidarité nationale. Ils entrent en contradiction avec la culture du « retour-sur-investissements » et de la concurrence qui prévaut actuellement dans le domaine des services économiques d'intérêt général. La rentabilité et la profitabilité de ces services reposent soit sur des effets de taille — pour réaliser des économies d'échelle — qu'il n'est possible d'atteindre que dans les zones de forte demande, les espaces densément peuplés, soit sur des pratiques tarifaires élevées. Dans ces conditions, l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services organisés sous forme de réseaux (service postal, électricité, télécommunications, etc.) est lié soit à la





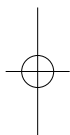
capacité de se déplacer, soit à celle de payer. C'est une logique qui défavorise les plus modestes, les plus fragiles et les moins mobiles. Cela participe activement à saper la cohésion sociale au sein des territoires. Parallèlement, l'hyper-concentration liée à la métropolisation engendre une congestion au niveau de l'accès à ces services, qui produit des « dés-économies » et annule les économies d'échelle. De notre point de vue, le rapprochement volontaire du Jura aux espaces métropolitains doit permettre, grâce à l'afflux de nouveaux habitants, d'accroître la demande de services au grand bénéfice de la population actuelle, dans sa diversité sociale. C'est également un moyen pour fluidifier l'accès des métropolitains à ces prestations.

En tant que nœuds d'interconnexion de l'économie-monde, les métropoles regroupent toutes sortes de services spécialisés de haut de gamme dont les « entreprises mondialisées » ont besoin. Espaces de tertiarisation massive, les métropoles sont les écosystèmes de la modernité où prospèrent décideurs économiques, équipes d'encadrement, ingénieurs, chercheurs et autres fonctions qui mobilisent la matière grise. L'intégration pleine et entière du Jura à quatre espaces métropolitains peut constituer un atout pour l'économie jurassienne, dans la mesure où cela peut permettre à ses entreprises de bénéficier de véritables avantages comparatifs, en tirant profit rapidement des services, technologies, compétences et savoirs concentrés en ces lieux. En tant qu'espace d'interactions de



proximité, la métropole constitue un marché à forts débouchés en matière de services de proximité, d'activités culturelles, sportives et ludiques. D'un point de vue économique, nous voyons que l'insertion du Jura dans des métropoles constitue une opportunité pour son développement local. Cela peut permettre à l'espace jurassien de capter de nouveaux marchés, des revenus de l'extérieur, qu'ils soient issus de l'économie productive, de la redistribution sociale ou de nouvelles pratiques de loisirs et résidentielles.

Placer de manière volontariste le Jura sous l'influence de métropoles qui l'entourent constitue pour nous l'Alpha et l'Oméga du développement du Jura. L'intégration active est le mot d'ordre qui doit mobiliser « ceux qui font le Jura ». Dans la mesure où la logique métropolitaine s'organise autour des flux et des réseaux, notre objectif principal est de donner à notre région les moyens de capter et d'intégrer les différents réseaux physiques, économiques, culturels et humains qui irriguent les métropoles voisines pour diffuser en leur sein. Le rapprochement que nous préconisons implique une optimisation et un développement des différentes infrastructures logistiques. Il nécessite également des efforts au niveau de l'accueil de nouveaux résidents permanents. En outre, il suppose de régénérer au préalable le tissu économique, conformément aux exigences de l'économie de la connaissance.



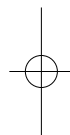
## LE JURA CHAUSSE LES BOTTES DE SEPT LIEUES

### Optimiser et développer les infrastructures de transports régionales et interrégionales

Intervenir au niveau des infrastructures logistiques — routes, autoroutes, lignes ferroviaires, réseaux de transports en commun et réseaux de télécommunications — pour placer le Jura sous l'influence de Dijon, Lyon, Genève ou Lausanne revient à vouloir réduire les temps de déplacement entre le Jura et les villes-centres mais aussi au sein de l'espace métropolitain, notamment vers et entre les pôles secondaires proches.

De notre point de vue, les principaux leviers d'intervention se situent au niveau du transport ferroviaire de proximité et des télécommunications haut-débit.

En effet, en matière de maillage routier, notre région dispose d'un réseau de très bonne qualité qui assure une desserte rapide et facile entre chacun de ses différents points. Parallèlement, le Jura, sur sa façade ouest, profite d'un bon raccordement au



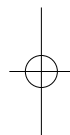
---

réseau autoroutier européen. Des améliorations peuvent être apportées — c'est surtout vrai et urgent pour le contournement de Lons-le-Saunier qui n'a que trop tardé — mais il convient d'admettre que, pour l'essentiel, elles ne s'avèrent ni impérieuses, ni déterminantes pour l'avenir. Il est temps d'aider les décideurs à se désintoxiquer du « bitumage » à outrance.

Aujourd'hui, la plupart des études réalisées en matière d'aménagement du territoire montrent que la localisation des ménages n'est plus déterminée par le lieu de travail du chef du foyer. En fait, l'attractivité d'un territoire repose avant tout sur la facilité d'accès au lieu de travail en terme de temps, de sécurité et de coûts. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à consulter l'abondante correspondance adressée aux élus pour tout ce qui concerne la viabilité hivernale (déneigement). Nous l'avons dit, les métropolitains s'exilent vers les campagnes périphériques pour avoir une meilleure qualité de vie, donc moins de stress et de tensions, plus de confort. C'est la raison pour laquelle le train redevient un mode de transport prisé. Depuis près de dix ans, nous assistons à un renouveau du train, notamment grâce à l'amélioration des liaisons intra-régionales, à travers la politique de Transports Express Régionaux (TER). On estime que 13 000 Francs-Comtois utilisent quotidiennement ce mode de transport. L'augmentation de l'offre de dessertes, la création de nouvelles

gares, le renouvellement quasi total du parc de machines et la mise en place d'une politique tarifaire mieux adaptée ont contribué à augmenter à la fois le nombre de voyageurs et les recettes. C'est la pertinence des dessertes, des horaires et la durée des trajets qui conditionnent la satisfaction des usagers et attirent de nouveaux voyageurs. Ces exigences sont la clé de voûte des équilibres budgétaires de ce service public pour le plus grand bénéfice du contribuable régional.

Dans le cas qui nous intéresse, force est de constater qu'en dehors de Genève, les autres aires métropolitaines nécessitent des trajets inférieurs à 2 heures (en moyenne entre 1 h 30 et 1 h 40) pour s'y rendre depuis le Jura. Les pôles les mieux situés sont Frasné et Dole. Ils sont à moins d'une heure respectivement de Lausanne et Dijon. Nous pensons que le défi qui se présente à nous est de gagner entre 15 et 30 minutes en direction de Bourg-en-Bresse et de Lyon depuis Lons-le-Saunier et Saint-Claude. En effet, le temps de trajet moyen qui est accepté par les voyageurs métropolitains varie entre 45 minutes et une heure, selon qu'il y a ou non des correspondances. Concrètement, pour y parvenir, la première option consiste à proposer au moins un trajet direct le matin vers Lyon et un retour direct le soir, depuis certaines gares (Lons-le-Saunier? Saint-Amour? Bion-Montréal-La Cluse? etc.) *Idem* entre Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse. Dans un deuxième temps, peut-être conviendra-t-il

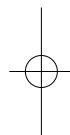


d'investir sur un renforcement des infrastructures afin de permettre aux trains de circuler à plus grande vitesse.

Pour les liaisons avec Genève, depuis Lons-le-Saunier ou le Haut-Jura, plusieurs options méritent d'être étudiées.

La première consiste à faire coïncider les trajets directs du matin et du soir, évoqués précédemment, entre Bourg-en-Bresse et Lons-le-Saunier, de manière à éliminer les temps d'attente de correspondances et à tirer pleinement profit des gains de temps entre les deux chefs-lieux de département. Cette hypothèse s'inscrit dans la perspective de la réhabilitation, pour le passage du TGV Paris-Genève, de la « ligne des Carpates » entre Bourg-en-Bresse et Bellegarde, qui permettra de réduire de 20 minutes les temps de trajet. On formule l'hypothèse que Genève peut être à 2 heures de Lons-le-Saunier par le train, contre près de 3 heures aujourd'hui. La question est plus épineuse depuis le Haut-Jura. Aucune ligne de chemin de fer n'est actuellement exploitable depuis Montréal-La Cluse en direction de Bellegarde-sur-Valserine. Sans doute la renaissance de la « ligne de Carpates » sera-t-elle l'occasion de réfléchir à une liaison entre la gare de Bion-Montréal-La Cluse et Nantua afin de rendre possibles des liaisons directes avec la Cité de Calvin. Dès lors peut-on croire qu'il sera possible de réduire le voyage au moins de moitié (1 h 30 contre 3 heures aujourd'hui). L'une des pistes les plus immédiates et

les plus plausibles pour rapprocher Genève, en temps de transport, réside dans une coopération franco-suisse entre la Régie des transports du Jura et la société d'exploitation du Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez. Il s'agit de réfléchir à la manière de réduire le temps de trajet entre La Cure et Nyon, le matin et le soir. Sans doute est-il possible d'assurer une ou deux liaisons directes qui ne prévoient absolument aucun arrêt entre ces deux communes. Dans le même temps, il conviendra de mettre en place un service de transports en commun à l'échelle de la Station des Rousses, comparable au ski-bus, mais qui soit opérationnel toute l'année et qui permette une interconnexion avec ce service ferroviaire. L'ambition de cette initiative doit être de redonner vie, selon des modalités à définir, à une vraie liaison ferroviaire entre Nyon et Morez.

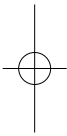


Nous le voyons, les conditions géologiques constituent une barrière difficilement franchissable. C'est la raison pour laquelle, circulait il y a plusieurs décennies, dans les services préfectoraux, l'idée de percer un tunnel sous le massif jurassien pour relier directement Genève à Morez et Saint-Claude. On parlait du « Tunnel des mulots ». Loin de nous l'idée d'encourager le percement de la montagne. Ce serait onéreux autant que dévastateur pour notre région. En revanche, rien ne nous interdit d'imaginer, avec les moyens et la technologie dont nous disposons, un projet écologiquement et économiquement viable.

---

Peut-être serait-il intéressant de mobiliser les étudiants de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne pour les faire cogiter autour de la question du franchissement de la montagne dans le but de rapprocher durablement Genève du Haut-Jura.

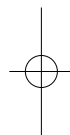
### **Créer un réseau haut-débit public en fibre optique jusqu'aux habitations**



Actuellement, l'une des solutions pour abolir définitivement les distances physiques réside dans l'utilisation des réseaux de télécommunications à haut-débit. S'ils ne résolvent pas les problèmes du transport des personnes et des marchandises, ils permettent en tout cas de relier les personnes et les entreprises entre elles. C'est un facteur d'inclusion dans la société globale. Dans le contexte qui nous intéresse, le haut-débit est un tuyau technologique qui situe le Jura à une fraction de seconde de Dijon, Genève, Lausanne ou Lyon. Il en est de même avec les autres métropoles du globe. Dès lors, il devient possible d'évoquer la question des « échanges de travaux ». La notion « d'échanges de travaux » correspond en partie à la notion déjà ancienne et pas toujours comprise de « télé-travail ». Cela désigne les tâches, les fonctions exercées hors des murs d'une entreprise. Cela concerne les travailleurs indépendants, les unités de production de sous-traitance ainsi que les salariés qui travaillent à leur domicile ou



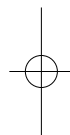
dans des « télé-centres ». Sous toutes ces formes, les « échanges de travaux » peuvent être un gisement d'emplois pour le Jura. Par exemple, cela peut permettre aux entreprises des filières industrielles traditionnelles (jouet, lunetterie, plasturgie, etc.) de valoriser leur savoir-faire et leurs outillages en assumant non plus pour leur compte, mais en tant que sous-traitants, certains types de productions. Le développement des entreprises sans usine (*fables*) — dont l'activité consiste à concevoir et vendre des produits dont la production est confiée à des unités de sous-traitance — laisse entrevoir certains nouveaux débouchés à des PME locales, en complément de leur activité principale. Cela peut contribuer à maintenir un certain nombre d'emplois industriels. On peut imaginer que des entreprises lyonnaises confient leur production à des entreprises haut-jurassiennes, aujourd'hui encore spécialisées dans la micro-technique, parce que leur savoir-faire est compatible avec leurs besoins. D'aucuns diront que la tendance actuelle est à la délocalisation des unités de productions dans des pays à main-d'œuvre bon marché et que la mise en place de réseaux de télécommunications rapides va accélérer ce processus. Nous considérons que les délocalisations actuelles s'inscrivent dans des stratégies multiples, pas seulement financières. Certains entrepreneurs mettent en exergue que les seuls arguments de la rentabilité financière peuvent s'avérer vite erronés et faibles si l'on oublie que l'éloignement entre le quartier



général et les usines engendre des « dés-économies », quand la production n'est pas destinée au marché local et qu'elle nécessite un certain niveau d'éducation et de compétences techniques. Dès lors, il apparaît raisonnable de penser que les productions destinées au marché européen continueront à être fabriquées au sein de l'Union Européenne. Nous pensons que les entreprises jurassiennes ont toute leur place dans ce schéma, à condition de pouvoir disposer au préalable des tuyaux adaptés. Il appartient ensuite aux organismes en charge des questions industrielles d'assumer pleinement leur rôle d'anticipation et de faire preuve d'audace et d'imagination pour redynamiser le tissu économique jurassien. Nous reviendrons plus loin sur les horizons que semblent dessiner les « échanges de travaux » pour notre région.

S'agissant des réseaux haut-débit — que nous ne confondons ni avec les technologies xDSL, dont l'ADSL, ni avec le réseau câblé —, il apparaît indispensable, pour rattacher le Jura aux espaces métropolitains voisins, de déployer, sur le modèle de l'électricité, un réseau de fibre optique jusqu'aux habitations. Nous savons l'investissement que cela représente. Nous savons aussi qu'entreprendre de tels investissements revient à préparer l'avenir. Plusieurs indices sérieux montrent que l'avenir s'organisera presque exclusivement autour des télécommunications rapides, des services télématiques et de la

maison intelligente. Le temps n'est plus aux hypothèses technologiques. Les technologies existent, fonctionnent et évoluent sans cesse. L'avenir semble se construire autour du concept de « convergence ». Ainsi, téléphone, télévision, radio et ordinateur ne feront plus qu'un. Toutes les recherches actuelles, faites dans le domaine des technologies de l'information, visent principalement à créer le boîtier idéal et les logiciels qui permettront ce « tout en un » très simple d'utilisation. Dans le même temps, les pouvoirs publics en France et dans l'ensemble de l'espace européen concentrent leurs efforts pour « agiliser l'État et les services publics ». Le recours aux technologies de l'information figure pratiquement à chaque page des préconisations pour y parvenir. Les principales applications portent sur les questions sanitaires et médicales. Elles concernent également l'éducation et le décloisonnement des différentes institutions publiques. Sur la base de ces informations, il est possible d'anticiper et d'accompagner ce mouvement de « technologisation » de notre pays, de nos territoires. Développer aujourd'hui les réseaux et les services sera non seulement un atout déterminant pour l'installation de nouveaux ménages mais aussi pour les personnes vieillissantes, à mobilité restreinte, et qui vivent dans de petits villages. Miser sur la fibre optique et sur les services publics télématiques revient donc à donner aux Jursiens la possibilité de vivre d'ores et déjà avec leur temps, en phase avec les évolutions technologiques.



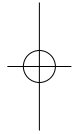
---

Cela tend également à vouloir leur faciliter la vie quotidienne dans un contexte de cohésion sociale et de bonne gestion budgétaire. Sans aucun doute, il s'agit là d'un appel à la révolution !

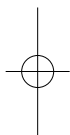
Dans ces conditions, nous voyons que la mise en place d'un réseau de fibre optique, qui maillera l'intégralité de la zone qui nous intéresse, dépasse la seule et futile question de l'accès au web. C'est un choix vital pour nous tous. C'est la raison pour laquelle il convient d'être réactif. Il appartient aux collectivités locales de tout mettre en œuvre pour créer et gérer au plus vite un réseau haut-débit local qui soit exclusivement public. Il n'est ni réaliste, ni responsable d'attendre notre salut de France Telecom, entreprise publique avec des prérogatives de service public certes, mais privatisée et cotée en bourse. Nous payons aujourd'hui une série de non-choix de la part de l'État. En tant qu'actionnaire principal de l'opérateur historique, l'État attend de cette entreprise qu'elle assume ses obligations en affichant des résultats largement bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle, en tant que régulateur du secteur des télécommunications, l'État a confié l'entretien et l'accès au réseau de télécommunications français à sa propre entreprise, pour tirer profit au maximum du droit d'accès des concurrents potentiels. Dès lors, les choix stratégiques de France Telecom sont exclusivement financiers. Le temps du service public français des télécommunications est révolu. Cette

préoccupation incombe dorénavant aux collectivités locales. Assurer l'accès au haut-débit à tous et partout est devenu leur grande mission, leur ardente obligation.

Nous suggérons de tirer profit de l'expérience départementale du SIDEC (Syndicat Intercommunal D'Électrification et d'Équipement Collectif du Jura) qui regroupe la quasi totalité des Communes et le Conseil général du Jura. Instrument de coopération et source d'économie d'échelles, ce syndicat mixte a, depuis plus d'un demi-siècle, montré tout son savoir-faire dans les domaines du déploiement et de la gestion des réseaux électriques. Le Jura devrait savoir s'inspirer des initiatives prises ailleurs en France, par un certain nombre de syndicats mixtes pour mettre en place une « formule SIDEC » qui serait dotée d'une compétence « communication électronique ». Cela leur permet de mettre en place, par enfouissement ou sur les poteaux des lignes électriques de moyenne tension, leur propre réseau de fibre optique. Contrairement à la Délégation de Service Public (DSP) par concession ou affermage, le choix de gérer ensemble, elles-mêmes cette infrastructure publique, permettra aux collectivités locales de conserver intégralement leur indépendance vis-à-vis des opérateurs de télécommunications. C'est ainsi qu'elles resteront souveraines quant à leurs choix technologiques, quant aux modalités de déploiement, conformément aux besoins locaux



exprimés par les entreprises, les communes et les particuliers. Dans le même temps, il apparaît que la gestion non déléguée d'un réseau haut-débit public en fibre optique est une affaire rentable pour les financeurs publics, donc pour le contribuable. L'investissement nécessaire à un tel déploiement, sur l'ensemble de la zone interrégionale qui nous intéresse, est comparable à celui du percement d'un tunnel de contournement comme celui en projet au niveau d'Orgelet : environ 40 millions d'euros. Contrairement à cet ouvrage routier — dont nous ne doutons pas de la nécessité — un réseau haut-débit en fibre optique est un investissement rentable. On estime qu'un abonné d'un opérateur de télécommunications qui utilise un tel réseau rapporte entre 2 et 5 euros par mois au gestionnaire public. Dans la mesure où à l'avenir, dans la vie quotidienne, le haut-débit aura un rôle aussi prépondérant que l'électricité, il n'est pas aberrant de penser que plus de 70 % des foyers seront reliés à ce réseau d'ici une dizaine d'années. Dès lors, un investissement financé par l'emprunt sur une décennie peut être quasiment remboursé grâce aux recettes des seuls abonnements, soit 4 millions d'euros par an. Au-delà de ces dix années, le réseau rapportera alors de l'argent à ses initiateurs publics. De surcroît, le choix que nous défendons de la gestion publique d'un réseau optique permettra la création d'emplois technologiques de haut niveau dans le Jura, auxquels s'ajouteront ceux liés à l'émergence d'entreprises de

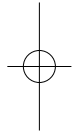


---

services et d'applications informatiques basés sur les technologies de l'Internet.

Par ailleurs, parce que les zones démographiquement et économiquement dynamiques du département du Jura sont des zones frontalières, la collectivité départementale a tout intérêt à entrer en relation avec ses voisins et à aborder le déploiement du haut-débit sous l'angle des coopérations interdépartementales, interrégionales et internationales. Il s'agit autant de partager les risques et les investissements avec d'autres Départements, d'autres Régions, que de mobiliser les aides de l'Union Européenne. Cette capacité à mettre en synergie les financements publics sera un gage supplémentaire de la rentabilité de l'ensemble de l'opération. S'appuyer sur une structure capable de faire coopérer plusieurs types d'entités publiques, constitue un argument de poids de la part du Conseil Général du Jura pour convaincre ses voisins de s'impliquer dans cette aventure. Dans un contexte d'inertie générale en matière de déploiement du haut-débit, le Département du Jura présente certaines prédispositions à être un moteur.

Faire le choix de poser de la fibre optique et de proposer des services télématiques sur des zones frontalières, permettra au Département du Jura de développer des alliances nouvelles avec ses voisins. Ce sont autant de gages pour signifier sa volonté de faire entrer le Jura dans la modernité et de rompre avec son



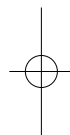
bel isolement, assis à admirer les réussites passées. Cela traduira une volonté sans faille de mettre le Jura sur les rails de l'avenir et de le placer sous les différentes influences métropolitaines qui l'entourent. Dès lors, on comprend que l'éclatement du Jura, réel et tant redouté, redonne du sens à l'action du Département, en tant que force de propositions et d'initiatives, fédératrice et porteuse de projets collectifs.

Nous le voyons, notre approche tente de résoudre une équation optimale qui intègre enjeux financiers, enjeux économiques et emploi. De toute évidence, les promoteurs d'une DSP manquent à leur devoir de bons gestionnaires de l'argent public et de développeurs du territoire! Nous venons de le voir, condition *sine qua non* de l'intégration aux aires métropolitaines de Genève, Lyon, Lausanne et Dijon, la réalisation d'un réseau de télécommunications de haut-débit par fibre optique comporte, pour le Département du Jura, des enjeux trop souvent ignorés, toujours remisés derrière des questions juridiques.

À n'en pas douter, nos considérations exclusivement guidées par une certaine conception de l'intérêt général, inscrites dans une stratégie territoriale et conformes à une certaine perception de l'avenir dépasseront bon nombre de nos décideurs. C'est vrai par exemple quand nous préconisons de déployer de la fibre optique le long de la route nationale 5 (RN5), entre le CERN et Dijon. Nous pensons que

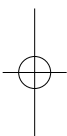


c'est une priorité hautement stratégique. D'une part, elle permet d'irriguer en haut-débit les différents centres économiques du Haut-Jura, auxquels s'ajoutent Poligny, Dole et l'aéroport régional de Dole-Tavaux. D'autre part, elle permet d'implanter au cœur de Dole, aux portes de Dijon et de Besançon, un point d'interconnexions comparable à celui de Genève — qui regroupe la quasi totalité des opérateurs de télécommunications du monde — qui constitue une autre garantie de la bonne commercialisation du réseau haut-débit aux opérateurs privés. Sans investissement supplémentaire, les opérateurs présents à Genève pourront également vendre leurs services aux Jurassiens, et au-delà aux Francs-Comtois et aux Bourguignons. Cela devrait profiter aux consommateurs, en premier lieu aux entreprises de sous-traitance. Face aux exigences de leurs donneurs d'ordre — des débits symétriques d'au moins 10 megabits — celles-ci dépensent chaque année plusieurs milliers d'euros en lignes haut-débit spécialisées. Dans ce contexte, il serait inconvenant, pour justifier toute forme d'immobilisme et d'inaction, de souligner que cet axe routier est géré par l'État et que la RN5 traverse trois départements. « L'opticalisation » de la RN5 relève en réalité exclusivement de la bonne volonté du Département du Jura ! Nous l'avons dit plus haut, le Conseil Général du Jura doit être, car il en a les moyens, un élément moteur dans le domaine du haut-débit. À lui de savoir convaincre et de s'en donner les moyens !



---

Les tuyaux de l'information sont devenus les compléments indispensables des réseaux routiers et ferroviaires. Ils permettent d'intervenir à distance, en temps réel, dans les lieux les plus reculés, sans avoir à être informaticien ou ingénieur en télécommunications. La « digitalisation » du monde constitue l'une des dernières opportunités qui s'offrent aux campagnes. À nous de savoir la saisir ! L'absence de fibre optique est la principale carence logistique majeure qui handicape notre région. À nous de la combler dès à présent !



Toutefois, ne faisons pas preuve de naïveté exagérée. Relier les quatre métropoles voisines par le fer ou le haut-débit ne suffira pas. Nous l'avons dit, cette région dispose d'excellentes liaisons routières. Pour autant, cela n'a pas empêché les délocalisations, et les zones d'activités en bordure restent désespérément vides. Les tuyaux et autres réseaux ne se suffisent pas à eux-mêmes. Certes, ils améliorent la circulation des flux mais dans notre cas, l'enjeu est de les attirer et de pouvoir les stocker. En des termes plus simples, l'objectif est de donner envie de venir vivre dans le Jura. Nous disons donc que le rattachement du Jura aux espaces métropolitains passe également par la mise en place de conditions favorables à l'accueil et à l'installation.

---

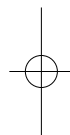
*Aime ton voisin mais ne lève jamais ta barrière*  
Une grand-mère jurassienne à son petit-fils

## LE JURA DOIT LEVER SES BARRIÈRES

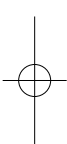
### Ouvrir la porte aux cadres et aux professions intellectuelles supérieures

Dans la logique de concurrence des territoires qui prévaut dans notre système économique ouvert, il convient, dès à présent, de doter le Jura d'avantages comparatifs. Il s'agit d'être plus attractif que les différents espaces qui composent déjà les aires métropolitaines qui nous intéressent d'une part, et que d'autres territoires en France ou en Europe qui viseraient le même segment de « marché » que le Jura d'autre part. Sous cet angle, un projet de développement doit s'inscrire pleinement dans une démarche de marketing territorial. Cela sous-entend de définir préalablement quelle catégorie de population on souhaite attirer. À partir de là, il sera possible de concevoir un projet de territoire et une stratégie de développement qui prennent en compte les goûts, les habitudes socio-culturelles, les besoins et attentes de cette ou de ces catégories de population. Il n'est cependant pas question d'exclure la population locale.

Nous concevons le développement d'un territoire comme un processus de mise en mouvement des

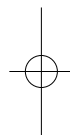


acteurs locaux qui favorise l'émergence d'initiatives individuelles et collectives. Cela doit participer à enrichir socialement, culturellement et économiquement notre région. C'est la mise en œuvre d'une dynamique d'accroissement du nombre d'emplois, d'augmentation du pouvoir d'achat des habitants, d'ascension sociale et d'élévation des niveaux techniques et culturels de la population qui sous-tend à l'idée que nous nous faisons du développement territorial. Tout ceci contribue également au renforcement, voire au renouvellement, de l'offre des services, des commerces et de l'habitat.



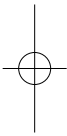
Nous appréhendons le développement d'un territoire comme une démarche d'évolution collective qui, dans le cas du Jura, passe par une ouverture aux autres, une main tendue à l'extérieur. Contrairement à ce que l'on constate souvent dans le tourisme, il n'est pas question de penser le développement de, par, pour cet extérieur. La dynamique d'enrichissement qualitatif et quantitatif que nous préconisons ne peut être impulsée qu'avec le consentement et la participation des Jurassiens. Il s'agit d'un processus qui nous oblige à nous regarder comme nous sommes, à admettre la réalité du Jura, ses forces et ses faiblesses. En l'occurrence, toutes les études socio-économiques menées depuis plusieurs années le montrent, le Jura souffre d'une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. Cette absence si souvent remarquée est gravement préjudiciable.

Cadres et professions intellectuelles supérieures forment l'armature d'une classe moyenne qui dynamise la vie d'un territoire. Cette catégorie socio-professionnelle concerne des personnes qui disposent d'une formation intellectuelle et professionnelle qui leur permet, dans leur domaine de spécialisation, d'assumer des fonctions dirigeantes qui consistent notamment à superviser le travail et la formation d'autres travailleurs. En ce sens, ils disposent d'un certain savoir technique et intellectuel qui leur permet d'entrer en relation avec les décideurs d'une part et les personnels exécutants d'autre part. Cadres et professions intellectuelles supérieures, parce qu'ils sont censés avoir une vision relativement large de la réalité, peuvent être des acteurs prépondérants du développement local. En effet, il apparaît que le développement d'un territoire dépend de la capacité du local à s'approprier les compétences et savoir-faire immatériels, en matière d'intermédiation et de conseil, acquises et développées dans un cadre professionnel.



Nous savons qu'un territoire n'est pas une entreprise classique parce que sa finalité n'est pas la rentabilité. Pour autant nous croyons que le dynamisme d'un territoire dépend de la capacité de ses décideurs à comprendre la complexité qui conditionne son existence et à valoriser ses ressources internes. De ce point de vue, une présence importante de cadres et professions intellectuelles supérieures constitue un avantage réel pour une région.

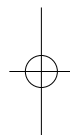
En raison de leur pratique des organisations humaines et de leur position intermédiaire en leur sein, il apparaît que ces personnes portent un regard différent et distancié sur leur territoire. Par ailleurs, ils constituent le principal contingent de travailleurs qui éprouvent la réalité qui sous-tend à la notion de « Mondialisation » de la manière la moins fantasmée, la moins redoutée. Outre cette valeur ajoutée « technique » qu'ils représentent pour une région, les cadres et les professions intellectuelles supérieures enrichissent également celle-ci par leur pouvoir d'achat et leur niveau d'instruction.



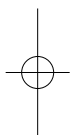
Ces groupes socio-économiques sont les principaux supports du développement de « l'économie résidentielle ». Cette notion désigne les activités économiques de commerce et de service liées aux habitudes de consommation quotidienne des particuliers. Leur activité professionnelle, leur éducation et leur pouvoir d'achat leur permettent de se confronter à la diversité du monde et d'y puiser le cas échéant des idées nouvelles. C'est la raison pour laquelle ils suscitent l'émergence de nouveaux besoins, de nouvelles pratiques culturelles. En l'état actuel, le développement massif du secteur des services (nouvelles technologies, grande distribution, enseignement, médias, etc.) a même favorisé l'apparition, au niveau cadres et professions intellectuelles supérieures, d'une nouvelle élite composée d'actifs plus jeunes que la moyenne. Cette promotion a engendré une transformation profonde

et progressive des modes de vie de ces catégories socio-professionnelles. Dans ce contexte, il convient de regarder les cadres et professions intellectuelles supérieures comme des groupes sociologiques à fort potentiel économique et technique capables de jouer un rôle de locomotives et de prescripteurs pour un territoire.

Face à la nouvelle donne économique qui verra l'apparition de nouveaux métiers, les emplois les plus durables qui seront créés à l'avenir auront trait au secteur tertiaire, à la matière grise. Cela fera la part belle aux cadres et professions intellectuelles supérieures et aux petites entités. Drainer ce type de population éduquée vers le Jura devient alors un enjeu fondamental et prioritaire si l'on veut jeter, dès à présent, les bases du développement économique de demain et si l'on souhaite qu'elles soient ajustables au-delà. Nous savons que les emplois qui seront créés ne compenseront pas intégralement les quelque 2 000 emplois qui, à la fin de cette année, auront été détruits au cours des 24 derniers mois. Tendre d'abord les bras aux cadres et professions intellectuelles supérieures est un exercice plus aisé que vouloir attirer des sièges sociaux. Cependant, c'est une démarche qui, nous le verrons plus tard, complète des pistes d'actions en faveur de l'emploi et de la reconversion des ouvriers. C'est une démarche délicate car nous devons garder à l'esprit qu'à l'instar des salariés, leurs revenus restent exclusivement liés à leur travail, et non à l'exploitation



d'un patrimoine hérité. Dès lors, il convient d'assurer des débouchés à leur travail et de remédier à l'un des problèmes centraux qui expliquent l'absence des cadres dans le Jura : les conditions salariales. Dans ce domaine, au plan national, la Franche-Comté est le plus mauvais élève. Les cadres sont très mal rémunérés. À ce handicap s'ajoute le refus des épouses d'accompagner leur conjoint dans « ces terres paumées du monde » et de renoncer à leurs habitudes urbaines, ainsi que la difficulté à trouver un logement familial confortable. Lever ces différents freins qui condamnent à terme le développement du Jura est le défi immédiat qui se présente à nous.



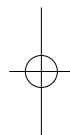
### Favoriser l'attractivité du Jura

Nous venons de les énumérer brièvement, les principaux handicaps du Jura en matière d'attractivité de nouvelles populations actives découlent d'une perception négative et préconçue de notre territoire. C'est un espace dont le principal atout est également la principale faiblesse. Le Jura est perçu comme le royaume de la nature encore préservée où il fait bon vivre... à condition de n'y venir que ponctuellement car c'est un lieu désert et sans activité économique. Notre responsabilité collective est de changer cette image de marque et de donner envie de s'y installer et d'y vivre en famille. Il s'agit

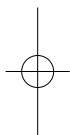


de donner un contenu concret au slogan « Le Jura, le Pays où l'Homme s'épanouit » en termes de qualité de vie. Nous proposons de préserver des conditions environnementales exceptionnelles et de les enrichir de prestations résidentielles de haut de gamme. Celles-ci dépendront d'une part de la qualité des logements disponibles, de leur nombre suffisant et d'autre part de l'existence de prestations dans les domaines de la santé, de l'accueil de la petite enfance et de l'éducation.

S'agissant de la situation du logement dans le Jura, il apparaît, selon les chiffres du recensement de 1999, que le Jura dispose d'un faible stock de logements vacants. En moyenne, moins de 7 logements sur 100 étaient inoccupés à cette époque (les écarts varient de 1 à 2 logements pour 100 selon les bassins de vie concernés). L'offre de logements dans le Jura est plus faible que celle de la Saône-et-Loire, de la Côte d'Or et de la Haute-Saône. L'étude du parc locatif montre que les logements disponibles correspondent à des besoins de célibataires et de jeunes couples sans enfant. On constate que les prix sont relativement élevés au regard du pouvoir d'achat moyen de la population et de la qualité des produits disponibles. De toute évidence, à en croire ces chiffres, le Jura n'est pas encore en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions notre public cible. Nous considérons que dans l'immédiat un effort doit donc être fait dans le domaine de l'habitat.



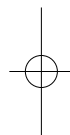
Nous signalons que ce même recensement a permis de mettre en exergue que le Jura était le Département du Grand-Est qui comptait le plus de résidences secondaires dans son stock total de logements. On estime que dans le Jura, entre 10 et 18 logements sur 100 appartiennent à des personnes qui ont leur domicile ailleurs. De toute évidence, il s'agit pour un grand nombre de biens immobiliers appartenant à des Jurassiens « exilés » à Lyon ou à Paris. Dans le contexte de métropolisation de notre pays, nous avons assisté à un phénomène massif qui a consisté à transformer les résidences secondaires en domiciles principaux. C'est particulièrement vrai dans le sud de la France. Ceci concerne le plus souvent les seniors mais également certains cadres lassés par le rythme de vie de la ville. Dans notre cas, il conviendrait d'identifier assez précisément ces Jurassiens « secondaires » — nous pourrions dire « temporaires » — afin de recenser les actifs susceptibles d'être convertis à la « juralité » et qui pourraient envisager de choisir cette région, qui leur est déjà familière, comme lieu de vie permanent.



*Vers un habitat repensé, « 100 % Jura »  
au service de l'emploi*

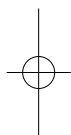
L'habitat est un thème majeur en matière de développement local. C'est l'un des derniers leviers de l'interventionnisme économique des collectivités locales.

D'une part, celles-ci peuvent par exemple faire le choix de permettre aux médecins, aux instituteurs ou aux vétérinaires et à leurs familles de disposer, à titre gratuit, d'un logement confortable et spacieux pendant un certain temps. On peut considérer que ces professions sont essentielles pour la survie de nos terres reculées. Leur seule présence constitue une richesse pour nos territoires. Dès lors, il s'agit de subventionner de manière indirecte la venue de ces professionnels. À moyen terme, nous pensons que cette démarche aura plus d'impact que le seul argument de la défiscalisation. D'autre part, les deniers publics mobilisés pour les programmes de réhabilitation des maisons anciennes, des habitations en mauvais état ou pour la construction de logements sociaux sont le plus souvent redistribués dans l'économie locale.



L'habitat mobilise une multitude de métiers disponibles à proximité. Cela contribue alors à soutenir l'emploi régional. Nous préconisons donc de continuer à transformer les quelques fermes « abandonnées » et autres bâtiments inoccupés — qu'ils soient industriels, administratifs ou militaires — en logements spacieux et confortables à vocation locative. Ceux-ci devront être conformes aux attentes des jeunes familles aux habitudes urbaines que nous souhaitons attirer. Dans le même temps, il nous apparaît indispensable que les pouvoirs publics initient des opérations de construction d'habitations individuelles

qui répondent aux aspirations de ces populations en provenance des villes et qui souhaitent venir s'installer à la campagne. L'enjeu est de permettre à ces nouveaux venus de pouvoir, à des conditions tarifaires préférentielles, accéder à la propriété. Outre que nous devons être en mesure de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous devons également leur permettre de choisir entre la location ou l'acquisition. Aujourd'hui un acteur serait totalement en mesure de prendre en charge un tel programme immobilier, avec de tels objectifs : l'association Habitat et Développement, sans doute en partenariat avec la Société Comtoise d'Aménagement et de Développement (SOCAD).

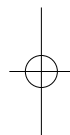


Cette initiative doit être exemplaire. Elle doit permettre de concevoir des logements « 100 % Jura » et « 100 % écologiques ». Un certain nombre d'expériences ont été menées jusqu'à présent et des savoir-faire existent. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'utilisation de matériaux naturels et dans le recours aux énergies renouvelables valorisant notamment le bois-énergie.

Les moyens qui seront mobilisés pour le projet que nous appelons de nos vœux dans le domaine de l'habitat doivent permettre de structurer une filière « Habitat sain » totalement tournée vers la Haute Qualité Environnementale (HQE). Cette démarche qualitative, qui intègre les impératifs du développement

durable, consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Nous pensons que le pôle « Habitat sain » peut prendre corps autour de la « filière bois » franc-comtoise, intégrer la « filière terre cuite » de la plaine jurassienne et développer une spécialité « domotique - maison intelligente ». Il apparaît également souhaitable de mobiliser des écoles d'architectes et des centres de recherche universitaires. Ces partenaires académiques et ces théoriciens interviendraient pour nous aider à proposer des logements qui offrent un bon compromis entre des impératifs environnementaux et les attentes des consommateurs-habitants.

Cette volonté de mobiliser des étudiants et des chercheurs tient au fait qu'ils correspondent à notre public-cible. En confiant une mission de plusieurs mois à un groupe de travail composé de sociologues, d'économistes ou d'architectes en formation, nous souhaitons d'emblée encourager ces derniers à découvrir notre région et à apprécier les débouchés professionnels qui s'offrent à eux. Par ailleurs, rien n'exclut que nous puissions permettre à des Jurassiens d'exercer leurs compétences « au pays ». Nous préconisons dès lors de prendre appui en priorité sur les écoles et les universités de Genève, Lyon, Lausanne, Dijon et Besançon. Il sera possible de les mobiliser soit collectivement, dans le cadre d'une action de coopération de type inter-universitaire, soit plus



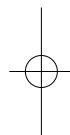
---

rapidement au cas par cas notamment selon un principe de proximité.

Au niveau de la planification et du lancement de ce programme de créations de logements HQE, nous pensons qu'il serait souhaitable qu'il soit lancé dans le Haut-Jura. Dans un contexte où le secteur de la construction souffre d'un manque cruel de main-d'œuvre, ces actions en faveur de l'habitat peuvent servir de cadre à un dispositif de formation et de qualification des ouvriers victimes de la désindustrialisation de ce bassin d'emploi. Des opportunités semblent par ailleurs se profiler dans le domaine de la « domotique ». C'est une activité qui souffre, à l'échelle nationale, du nombre insuffisant d'installateurs qualifiés. Ces professionnels, dont le métier est assimilable à celui des électriciens suisses qualifiés « courant faible », installent les structures de pré-câblage nécessaires pour intégrer correctement l'ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications qui seront présentes dans les « maisons intelligentes ».

Le choix de commencer les actions en faveur de l'habitat dans le Haut-Jura tient également au fait que bon nombre des multinationales qui ont implanté leur siège européen à Genève, Nyon et Lausanne — au même titre que les banques et d'autres entreprises — externalisent un certain nombre de leurs fonctions auprès de cabinets de consultants.

C'est particulièrement vrai dans le domaine des technologies de l'information ou dans le développement informatique. Les projets informatiques sont nombreux actuellement et les cabinets de conseil et de développement recrutent. Les postes sont ouverts aux citoyens suisses mais également aux étrangers, dont les frontaliers. Bon nombre de ces postes sont créés à Genève. Compte tenu de la pénurie et du prix des logements dans le bassin lémanique, côtés suisse et français, nous pensons que le Haut-Jura, la zone des Rousses tout particulièrement, a une carte à jouer pour attirer ces salariés au pouvoir d'achat libellé en francs suisses. Ceci est d'autant plus vrai que notre volonté de créer un réseau haut-débit sur fibre optique à partir du nœud d'interconnexion Internet de Genève (GIX du CERN) peut permettre à ces salariés de travailler directement chez eux tout en restant en contact permanent avec leurs collègues. Il est à noter que les entreprises suisses sont ouvertes à cette forme d'organisation du travail. Il convient par ailleurs de garder en mémoire que chaque matin des habitants de Morez ou d'ailleurs dans le Jura se rendent déjà à Genève. L'intérêt pour un Suisse, un Français ou un autre ressortissant de l'Union Européenne de venir vivre dans le Haut-Jura réside dans le fait que nous devons pouvoir leur proposer un cadre de vie exceptionnel, aux tarifs du Jura, incomparables avec ceux pratiqués en Suisse et dans le bassin franco-genevois. D'un point de vue juridique, les récents accords passés entre la Confédération Helvétique et la France



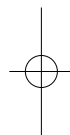
ainsi que l'Union Européenne favorisent la circulation des personnes et l'établissement des ressortissants suisses en France et vice et versa.

Comme nous le verrons plus loin, quand nous exposerons nos idées en matière de programme économique, il conviendra de mener de pareilles initiatives dans le domaine de l'habitat en d'autres points du Jura.

En quelques lignes nous venons de voir, de façon dense mais concrète, comment un programme volontariste en faveur de l'habitat peut être un support essentiel au développement économique local. Il s'agit d'abord d'en faire un axe d'intervention immédiat destiné à réhabiliter, rénover, restaurer ou créer des logements de standing qui seront proposés aux nouveaux venus soit à la location, soit à la vente. Dans le même temps, nous pensons qu'il est possible de faire émerger une économie, une industrie autour de « l'habitat sain », pour valoriser nos ressources naturelles locales : les Hommes, le savoir-faire, la terre et le bois. En tant qu'investissement public, cette opération vise non seulement à soutenir l'emploi local mais aussi et surtout à attirer de nouveaux habitants, qui seront autant de nouveaux contribuables. Les retombées fiscales doivent à terme contribuer à son financement. C'est un pari sur l'avenir, nous le faisons! Nous devons garder présent à l'esprit qu'en France, plus de 4 urbains sur 10 déclarent vouloir vivre à la



campagne dans la décennie à venir. Le succès de la « première foire à l'installation en milieu rural » qui s'est déroulée à Limoges en juin 2003, avec près de 3 000 visiteurs venus de toute la France et de pays voisins, confirme si besoin était que les chances de succès sont grandes. Nous réussissons si nous ne nous trompons pas de cible, ni sur les moyens à mettre en œuvre. Si l'on en croit des expériences menées ailleurs en France en matière d'habitat, tout laisse à penser que cette initiative peut dynamiser le marché immobilier, avec d'un côté les risques de flambées et de l'autre une émulation qui portera une offre résolument tournée vers la HQE et le standing. Dans ces conditions, il est aisé de formuler l'hypothèse que les collectivités locales qui auront investi dans un programme locatif détiendront un parc immobilier d'une valeur marchande supérieure à son coût de revient.



Être en mesure de proposer des logements confortables et spacieux, dans un cadre calme et préservé, représentera un atout important pour le Jura. Ce sera déterminant, si le territoire dispose d'une large palette de services essentiels à la vie quotidienne des familles.

### *Vers des services ruraux à la sauce urbaine*

Nous l'avons dit plus haut, la présence de médecins, de vétérinaires ou d'écoles est vitale pour les espaces ruraux. On en perçoit l'importance parce que

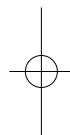
cela renvoie à des questions sanitaires, au maintien à domicile, à l'éducation des enfants ou au maintien des activités agricoles traditionnelles. On est peut-être moins familier à un mode de vie citadin qui propose d'autres facilités ou d'autres prestations.

C'est vrai par exemple pour ce qui concerne le rapport au temps. Il est différemment articulé en ville et à la campagne. Il s'organise sur des amplitudes et des rythmes différents, notamment pour ce qui concerne les administrations, les commerces voire les loisirs. La journée continue est devenue la règle et les horaires de fermeture sont de plus en plus repoussés en ville. S'ajoute à cela la question de la mobilité et des déplacements notamment en soirée. Au-delà de 20 heures la vie s'arrête dans les bourgs-centres du Jura sauf pour ceux qui disposent d'un véhicule personnel. Mettre en place des services de transports nocturnes pour permettre à la population de se rendre tranquillement à une séance de cinéma, à un spectacle ou à tout autre type d'activité culturelle s'inscrit dans le souci de simplifier la vie aux migrants urbains que nous cherchons à séduire.

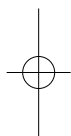
Savoir que l'on peut accéder à des prestations de baby-sitting en soirée est aussi un argument décisif pour des jeunes cadres, parents aux emplois du temps chargés. Il pèse autant que le bon accès à une place en crèche ou la présence d'assistantes-maternelles qualifiées. De façon générale, les services

aux personnes — qu'ils soient administratifs, médicaux ou sanitaires — constituent des facteurs prépondérants dans le choix de lieu de vie des ménages de cadres. C'est la raison pour laquelle nous militons activement pour la mise en place de plates-formes de services à la population. Il s'agit d'un système de guichet unique par abonnement — à partir du réseau haut-débit évoqué plus haut — qui permet d'entrer par l'intermédiaire d'un télé-opérateur en relation avec les professionnels de la santé et avec les services publics. Ce dispositif permet d'effectuer un certain nombre d'opérations par téléphone (réserver une baby-sitter, réserver une femme de ménage, etc.) Cela tend à faciliter l'accès à une large gamme de prestataires. Cette plate-forme pourra aussi faire office de centrale d'appels liée à des services de télé-alarme et de télé-protection des personnes et des biens. Il s'agit de décloisonner, de mettre en réseau, de développer des partenariats entre les acteurs locaux qui interviennent dans le domaine du service aux personnes. Cela contribuera indéniablement à structurer la filière de l'économie résidentielle autour des services à domicile tout en faisant émerger une nouvelle forme de services publics.

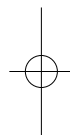
Cette idée s'inscrit pleinement dans le sillon de l'initiative de la Poste de créer des espaces multi-services communaux ou intercommunaux. La population pourra bien sûr y effectuer ses opérations traditionnelles mais également acheter des billets de



train, recharger sa carte vitale ou réserver ses billets de cinéma. Ce concept est familier aux Jurassiens. Cela rappelle les points multiservices que l'on retrouve dans presque tous les chefs-lieux de canton de Franche-Comté. Ils abritent généralement des commerces d'alimentation, un guichet de la Poste, et accueillent les permanences de services de l'État. La plate-forme de service répond également aux préoccupations du Ministre des Affaires Sociales et elle constitue en outre un outil complémentaire et précieux pour les commerçants ambulants qui sillonnent les routes de la région. Commander les produits alimentaires et les produits d'entretien dont on a besoin via l'Internet puis se les faire livrer sur le pas de la porte, fait partie du comportement des citadins. Parce qu'il est difficile de renoncer à ce type de facilité, nous pensons que les commerçants ambulants de notre région y ont intérêt et qu'ils sont en mesure de s'organiser pour réussir ensemble dans cette forme de commerce électronique. Cela doit les encourager à s'unir pour proposer, à des prix compétitifs, une gamme de produits plus large que celle qu'ils commercialisent actuellement, calquée en partie sur celle que proposent les supermarchés en ligne. Sans doute cela concourra à redonner un élan à ces métiers de proximité sur le déclin, et ainsi continuer la belle histoire de ces camionnettes garées sur le côté et qui, avec leur avertisseur, égaient les matinées des ménagères campagnardes.



Enfin, nous le voyons, derrière un jargon d'aménageurs se cachent des idées simples qui avaient cours au siècle dernier, lorsque le monde et les modes de vie étaient ruraux. Permettre à des urbains de devenir des néo-ruraux nous conduit alors à nous inspirer de nos ancêtres. Si la forme des problèmes change en raison des modes de vie et de la complexité du monde, sa nature reste cependant la même. La question des déplacements, de la présence médicale, de l'école, de l'accès aux technologies nouvelles se posait aussi déjà au XIX<sup>e</sup> siècle et durant le XX<sup>e</sup>. Les Anciens ont dû y faire face et y sont parvenus avec brio. À nous de savoir préparer l'avenir dans le domaine des services en tenant compte des acquis de l'histoire et de savoir puiser dans le passé les astuces de demain ! L'histoire n'est-elle pas un éternel recommencement et l'innovation une vieille idée sans cesse recyclée...



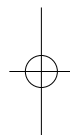
Naturellement ouverts au monde extérieur, les Jurassiens ne parviennent cependant pas à se départir de leur réserve aussi pudique que craintive. Le Jura qui assure la liaison entre l'Europe méditerranéenne et l'Europe rhénane et orientale et qui reste une frontière à part — c'est l'un des points de passage de l'Union Européenne vers la Confédération Helvétique — a toujours été un lieu d'échanges et de rencontres des idées et des marchands. Malgré cela, sa population a toujours manifesté une certaine méfiance à l'égard des personnes qui ne pouvaient se

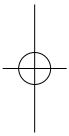
prévaloir d'une forme « d'AOC ». Il en est de même à l'endroit des « diseurs », ces intellectuels qui, croit-on, à tort sans doute, ne sont jamais des « faiseurs ». Ces deux catégories portent en elles des facteurs exogènes qui les rendent suspects. On sait leur faire bon accueil, on sait les respecter, être courtois à leur égard à condition de garder ses distances. Cependant, reconnaître le génie de « ses grands hommes » au moment où ils marquent leur temps et qu'ils sont devenus respectés et encensés par delà les frontières reste chose peu aisée. Le Jurassien, sûr de lui, reste discret au point de paraître humble. Son souci d'indépendance lui interdit de lier son destin à celui des autres. Faire les choses par soi-même et pour soi-même, chacun chez soi, renvoie à l'histoire et à la nécessité de faire face à des conditions de vie difficiles, notamment en raison du climat et de la géographie. Cette forme de repli sur soi-même, tout en ayant donné paradoxalement naissance à des formes de mutualités et de coopérations internes, est la principale barrière à lever pour réussir ce type d'entreprise de séduction à destination des cadres urbains, surtout quand il peut s'agir de citoyens étrangers.

Un territoire commence à être attractif dès lors que ses habitants savent susciter une attirance. Sans ce préalable, il est vain de vouloir initier des programmes destinés à doter le Jura d'avantages comparatifs, en vue de promouvoir ses qualités à l'extérieur. Susciter l'arrivée de nouveaux habitants doit

bien être compris comme une opportunité d'enrichissement pour le Jura et pour les Jurassiens. C'est ainsi que, nous l'avons souligné, intervenir au niveau des leviers que sont l'habitat et les services va stimuler l'économie résidentielle. Dans le même temps cela contribuera à la reconversion du personnel des industries traditionnelles qui apparaissent chaque jour un peu plus condamnées. Ainsi se dessine la quadrature du cercle vertueux que nous appelons de nos vœux. Elle s'inscrit dans une perspective de progrès social et technique, d'amélioration du quotidien de la population locale et de dynamisme économique.

D'un point de vue économique, ce type d'initiative a vocation à compléter un projet économique précis plus ambitieux. C'est l'objet du prochain chapitre.





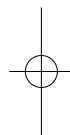


## LE JURA, À L'HEURE DU TERTIAIRE ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

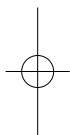
### L'emploi, objectif prioritaire du développement économique du Jura

Le développement local est une mécanique de précision à complications. À l'instar des montres, il s'agit de donner une unité et de définir un rythme à un ensemble de plusieurs pièces qui ont leur propre mouvement, qui sont autonomes. Les composants qui animent un territoire renvoient au temps et à la mobilité, au logement et à la vie quotidienne et enfin à l'emploi. Vouloir rendre le Jura attractif nécessite d'intervenir simultanément sur ces trois volets. Le plan de développement ne saurait cependant ignorer la priorité que représente l'emploi dans le Jura. Il est bien entendu que ces créations d'emplois doivent permettre de préparer le Jura aux exigences économiques de demain et assurer du travail aux Jurassiens eux-mêmes. C'est sans doute à ce prix que l'on favorisera l'acceptation de nouveaux habitants.

De notre point de vue, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, les emplois de demain seront liés

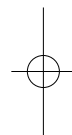


au domaine des services. En Franche-Comté, les services aux entreprises sont insuffisamment développés. Ce secteur représente seulement 7 % des emplois régionaux contre 10 % à l'échelle nationale. On sait également que dans près d'un cas sur deux, les entreprises comtoises font appel à des prestataires extérieurs. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine du conseil en stratégie, en management, marketing et organisation et pour la conception informatique. De toute évidence reste-t-il là un gisement d'emplois encore inexploité. C'est une filière qui nous apparaît d'autant plus porteuse qu'elle fait la part belle à des métiers liés aux professions intellectuelles supérieures dans lesquelles, nous l'avons expliqué, nous voyons un moteur du développement. Selon nous, les débouchés du secteur tertiaire dépassent les seules limites régionales. Nous avons déjà évoqué le cas des entreprises multinationales sises à Genève qui délèguent un certain nombre de leurs fonctions informatiques à des cabinets de consultants. C'est également le cas pour d'autres métiers et pour les entreprises lyonnaises, lausannoises ou bourguignonnes. La tertiarisation de l'économie jurassienne sera l'un des éléments-clés de la connexion et de l'intégration active de notre région aux aires d'influences métropolitaines que nous avons mises en avant. Le développement des emplois tertiaires concerne aussi le tourisme et les professions liées à la valorisation de notre patrimoine, de nos paysages. Cela renvoie aux métiers qui



exploitent les potentialités de notre environnement naturel. Nous avons évoqué certaines pistes dans le domaine de l'habitat sain. Nous pensons aussi aux aspects rattachés à la production culturelle qui contribue à exposer nos richesses régionales.

Tout ceci ne doit bien sûr pas minorer le potentiel de certaines activités industrielles comme l'agro-alimentaire, ou les micro et nano-technologies. Cela renvoie d'une part à une tradition multi-centenaire de valorisation originale et qualitative des productions agricoles locales et d'autre part à une exploitation encore inédite d'un héritage industriel micro-technique basé sur « l'intelligence du geste » empreinte de méticulosité et de précision. En réalité il s'agit d'industries dont la valeur ajoutée repose sur l'intégration et l'exploitation de la matière grise à chacune des étapes de la production. De ce point de vue, elles entrent en interaction avec les activités tertiaires.



### **Économie jurassienne, vers un modèle coordonné de développement**

De toute évidence, le Jura dispose d'opportunités en termes d'emplois. Les potentialités sont grandes, à condition bien sûr de ne rien négliger et d'aborder les questions économiques de façon globale. Cette globalité nécessite de regarder simultanément le monde de l'entreprise et les réalités territoriales.

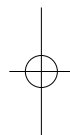
Ainsi une entreprise, pour exister, a besoin de ressources humaines, de capitaux financiers et de débouchés commerciaux. Intervenir dans le domaine du développement économique local consiste alors à mettre en œuvre des actions coordonnées, vouées à répondre conjointement à chacun de ces besoins.

S'agissant du Jura, en termes de marketing territorial, il convient de lui donner une image de marque, une identité, dans le domaine économique. L'objectif est double : devenir un espace d'implantation économique attractif et permettre aux filières et entreprises jurassiennes d'être clairement identifiées du point de vue des métiers et du savoir-faire. Cette démarche de qualification (requalification ?) du Jura doit tout d'abord servir au renforcement de l'heureuse initiative « Made in Jura », cette forme d'AOC économique qui consacre l'exigence de qualité et le sens de l'innovation qui caractérisent les PME jurassiennes. Ensuite, il est question de donner une vocation économique claire à chacun des espaces jurassiens. Cela participera notamment à mettre fin à une concurrence aussi dérisoire qu'inutile entre les Intercommunalités du Jura d'une part et les élus et institutions d'autre part. On placera enfin le développement économique jurassien sous le signe de la coopération entre acteurs et la mutualisation des moyens, en vue d'une mise en cohérence des actions dans ce domaine d'intervention. « L'Union fait la force » deviendra alors la devise du Jura. Cette mise

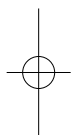
en synergie des moyens et des personnes devrait permettre d'améliorer la communication entre les différents intervenants pour une meilleure réactivité au service des entreprises, au profit de l'emploi. Enfin, dans la perspective d'un rattachement du Jura aux dynamiques métropolitaines qui l'entourent, cette quasi spécialisation économique par zones géographiques vise à attribuer au Jura une fonction métropolitaine autre que résidentielle. Notre ambition n'est certainement pas de transformer le Jura en zone dortoir!

### Qualification des espaces

Jusqu'à présent, toutes les propositions que nous avons formulées en matière économique embrassaient l'ensemble de l'espace jurassien. Cela concernait en particulier le thème de l'habitat dans toutes ses composantes. Nous évoquerons plus largement dans le prochain chapitre le cas de l'agro-alimentaire. À côté de ces activités de productions traditionnelles, nous suggérons qu'un effort soit porté au niveau de l'économie du cinéma. C'est une manière originale, aussi discrète qu'efficace, de promouvoir les richesses historiques, culturelles et naturelles qui façonnent notre région et c'est un moyen de bénéficier de la notoriété et de l'image de marque d'un film, d'un acteur ou d'un réalisateur. À en croire le rapport de la Chambre Régionale des



Comptes de Rhône-Alpes — relatif à la gestion du Centre Européen cinématographique (Rhône-Alpes Cinéma) — qui a été rendu public en juin 2004, les investissements publics réalisés dans ce domaine ont engendré, au cours de la dernière décennie, des flux économiques 1,8 fois supérieurs. Pour 1 euro de fonds publics injecté dans le cinéma, l'économie régionale profite de 1,80 euro à travers la rémunération de professionnels et intermittents puis l'achat et la location de matériel et de décors, de prestations techniques, de dépenses hôtelières et de restauration, de transports, etc. Ainsi 1 euro injecté dans l'économie locale produit 80 centimes de richesses, et donc de nouvelles recettes fiscales. Dans un contexte concurrentiel fort, en raison des retombées potentielles, il apparaît nécessaire de se démarquer des autres Régions de France. Nous suggérons alors que la Franche-Comté mette l'accent sur l'accueil de tournages de courts-métrages en développant une politique active de soutien aux premiers courts-métrages et d'aide à la diffusion de ces premières œuvres dans les différentes aires métropolitaines avoisinantes. Il s'agirait de proposer aux jeunes réalisateurs non pas une classique subvention mais plutôt un ensemble de prestations en nature. Par ailleurs, le cinéma nous apparaît être un bon support de coopération interrégionale et franco-suisse. Compte tenu de la présence, côté suisse, de formations spécialisées dans les métiers du cinéma (École Cantonale des Arts de Lausanne, Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel et Haute

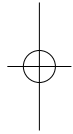


école d'art visuel de Genève) et au métier de comédien (Haute école de théâtre de Suisse romande à Lausanne), nous pensons qu'il pourrait être intéressant de mettre en place des formations franco-suisse au niveau de certains métiers du cinéma mais aussi de créer un fonds de soutien franco-suisse. De la sorte, il est envisageable de mettre en place une filière économique et culturelle vraiment franco-suisse.

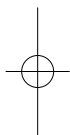
S'agissant de la qualification économique d'un espace de vie, elle s'inscrit, nous l'avons souligné plus tôt, dans une démarche de spécialisation qui vise à apporter une réponse à certains besoins non encore satisfaits, ou couverts de manière insuffisante, notamment au niveau des tissus économiques métropolitains environnants. L'attribution de telles fonctions économiques est conditionnée en outre par les compétences, les savoir-faire, les infrastructures techniques et logistiques disponibles ainsi que les potentialités présentes au sein d'un espace. Parallèlement il convient de s'assurer du caractère pérenne et opportun, en termes de débouchés et de potentiel de développement, de l'orientation économique retenue et des moyens mis en œuvre à cet effet.

### *La plaine doloise : affirmer sa vocation logistique*

L'ancienne capitale régionale est riche d'un patrimoine architectural, de sa position centrale dans le triangle Dijon, Chalon-sur-Saône, Besançon et d'une



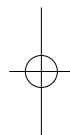
zone aéroportuaire interrégionale. Malgré ces atouts, le développement économique de cette région se fait attendre. Alors que tout prédispose cette plaine jurassienne à devenir une plate-forme logistique, rien n'est entrepris sérieusement dans ce sens. La construction de l'autoroute A.39 et le projet d'élargissement du canal Rhin-Rhône avaient nourri tous les espoirs de voir émerger une zone multi-modale. L'abandon de la liaison fluviale semble avoir mis à mal ce grand dessein malgré des intentions maintes fois martelées. À dire vrai, plus de 5 années sont passées et Dole est restée la ville-centre d'un pôle économique sans souffle, qui peine toujours à se doter d'un projet économique digne de ses qualités, de ses potentialités. Le dynamisme économique de la région doloise reste toujours très lié à celui du site chimique de Tavaux, premier employeur du département. Dole souffre d'un déficit d'image. En dehors de la figure tutélaire de Louis Pasteur et de la notoriété d'une ancienne ministre, la zone doloise reste mal identifiée. Aucun avantage ne peut être mis en avant en dehors d'une relative proximité avec Paris, que le TGV place à 2 heures et demie. Elle ne dispose d'aucune formation supérieure réputée au plan national. Son aéroport ne propose aucune desserte quotidienne. Aucun effort n'est fait pour accueillir d'éventuelles entreprises. En matière d'immobilier d'entreprise, l'offre est éloignée du centre-ville, des centres administratifs et de la gare, pourtant son seul atout actuellement. S'agissant de l'accueil des



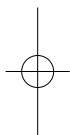


personnes, tout reste à faire. Nous le voyons, Dole est une belle endormie, qui porte les stigmates de batailles picrocholines et une ambition timorée, comme si son destin passé la condamnait à craindre durablement l'échec et à douter de ses propres forces. Outre que nous pensons que le Jura dolois, nous l'avons exposé plus haut, sera le cœur de la métropole interrégionale Dijon-Besançon, nous pensons que ce sera également le « hub » technologique et logistique de cette zone métropolitaine.

Pour ce faire, nous préconisons tout d'abord d'implanter sur la zone aéroportuaire doloise, le nœud d'interconnexion de l'Internet de Bourgogne-Franche-Comté (GIX Bourgogne-Franche-Comté) qui sera, comme nous l'avons précédemment expliqué, relié à celui du CERN via une liaison optique le long de la RN5. Outre que cela permettra de créer quelques emplois techniques pointus dans le domaine des télécommunications, il est possible d'imaginer l'implantation au niveau dolois d'un module d'enseignements universitaires supérieurs de type IUP, en partenariat avec les universités de Dijon, Besançon, Montbéliard voire des partenaires helvétiques. L'objectif est de préparer des personnes à exercer un métier nouveau d'interfaçage entre les acteurs publics du développement local et le monde des TIC. Cette formation doit permettre à des étudiants d'être des professionnels du développement territorial aux compétences de spécialistes en réseaux télématiques



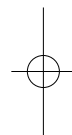
et en télécom. Nous mesurons chaque jour combien la question des réseaux et des télécommunications reste un thème compliqué pour les décideurs et les techniciens du développement local. Ce sont pourtant des thèmes, nous l'avons précisé auparavant, qui seront de plus en plus déterminants dans les années à venir. Aujourd'hui cette double spécialisation n'est ouverte qu'aux détenteurs de maîtrise, dans le domaine de l'aménagement et du développement local. Seules quelques universités proposent ce type d'enseignements. Quand elles ne sont pas exclusivement orientées vers les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG), ces formations consistent en une approche théorique de l'utilisation des TIC dans le développement local. L'objectif de cette formation doit être de permettre aux étudiants d'apprendre à allier une approche et une connaissance technique pointue des TIC à une démarche imaginative de projet de développement local. C'est parce que nous savons qu'il est long, fastidieux et incertain de vouloir créer une formation universitaire, que nous proposons de créer un module de formation supérieure, un IUP sans mur, avec les universités qui nous entourent. Cela leur permettra non seulement de proposer un nouveau diplôme mais surtout de ne pas avoir à en assumer seules le financement. Par ailleurs, Dole est en mesure d'accueillir des étudiants, la situation du marché de l'immobilier locatif le permet. De même, s'agissant des locaux de cette formation sans mur, la région doloise est en capacité de proposer des solutions adaptées.



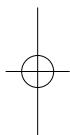
---

Aujourd'hui le plus difficile est de parvenir à convaincre les acteurs universitaires.

À côté de ce projet à vocation universitaire qui permettra d'accueillir quelques étudiants, nous pensons que Dole pourrait tirer profit de l'implantation de centres de contact. Aussi appelée centre de relation client ou centre d'appels, cette réalité désigne une plate-forme technique qui réunit en un même lieu des télé-opérateurs/télé-conseillers qui gèrent à distance, principalement par téléphone, les besoins de la clientèle. Les communications téléphoniques sont soit « entrantes », lorsque c'est le client qui appelle, soit « sortantes », lorsque l'initiative de l'appel revient au conseiller. Contrairement à ce que l'on a pu lire et entendre dans ce domaine, notamment à propos de l'implantation de ce type d'activité au Maghreb, une étude récente montre que la délocalisation de centres d'appel fait perdre de l'argent aux entreprises qui les pratiquent. On estime qu'environ 80 % des sociétés qui ont fait ou feront ce choix perdront leur clientèle. Ces délocalisations s'accompagnent d'une dégradation de la qualité des prestations. Dans le cas du Jura, l'existence d'une vraie infrastructure haut-débit, la présence d'une multitude d'opérateurs télécom et le développement des technologies de téléphonie par l'Internet sont autant d'atouts qui peuvent permettre l'implantation de centres d'appels spécialisés, notamment, dans les services sortants par exemple dans la prise de rendez-vous. En effet, la faiblesse des coûts de

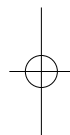


télécommunications va constituer un avantage important par rapport à d'autres endroits. C'est particulièrement vrai si l'on pense que la liaison optique entre Dole et Genève va permettre de téléphoner économiquement depuis Dole vers l'ensemble de la Suisse. Il conviendra alors de disposer d'employés polyglottes capables de s'exprimer en français, en italien ou en allemand. La proximité de Dijon et de ses entreprises d'agro-alimentaires, dont les démarches-qualité intègrent une écoute attentive de leur clientèle, peut laisser espérer des opportunités. La volonté de mettre en place ce type d'activité va nécessiter de s'inspirer de ce qui a été entrepris ailleurs pour former des habitants de la région au métier de télé-opérateurs. Parallèlement à ces métiers liés au marketing téléphonique, nous pensons qu'il est possible de greffer quelques autres activités de marketing one-to-one, telles que l'éditique/publipostage. En effet, il apparaît que les prestations en éditique/publipostage, qui consiste à personnaliser au maximum les correspondances épistolaires par voie postale ou électronique, destinées à des prospects ou des clients, nécessitent un ensemble de savoir-faire dans la gestion de fichiers-clients, la rédaction et la présentation des courriers. Une étude rapide des besoins des entreprises suisses romandes montrent que ce type de prestations reste encore peu présent. Il existe des entreprises en région alémanique mais les Cantons francophones semblent être encore porteurs. Les débouchés dans ce



domaine, au niveau des entreprises bourguignonnes et franc-comtoises, sont réels, en particuliers si ces prestations peuvent être complétées par des prestations de relances téléphoniques. Choisir de mettre en place une filière complète « relations clients personnalisées » nécessite la mise en place de formations spécialisées. Il s'agit d'inscrire les salariés de cette filière dans une démarche de formation continue qui doit leur permettre d'évoluer et de changer de fonctions.

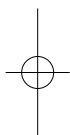
À plusieurs reprises nous venons d'évoquer les débouchés commerciaux que représente la Suisse romande. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est pertinent de développer des dessertes quotidiennes ou hebdomadaires entre Genève et Dole. Tout d'abord, si l'on souhaite que des entreprises doloises travaillent avec des entreprises romandes, le bon sens commande de faciliter les déplacements entre ces lieux. Tandis que Dole est à moins de 2 heures de Lausanne, elle reste au moins à 2 heures et demie de Genève par le rail ou la route. Par avion on peut estimer que le voyage Genève-Dole, de l'enregistrement au débarquement, dure environ 75 minutes. Cette liaison aérienne Dole-Genève présente l'avantage de permettre aux Suisses, touristes amoureux de la Bourgogne, de venir plus souvent passer leur week-end dans cette région. On constate que la mise en place de lignes aériennes aux tarifs abordables entre Genève et Nice ou Genève et Londres a développé la fréquentation de ces lieux.



---

Formons le pari qu'il peut en être de même pour la Bourgogne via Dole-Tavaux.

Si l'on en croit la faible activité civile de la base de Longvic-Dijon-Bourgogne, Dole-Tavaux a une carte à jouer dans plusieurs domaines. Tout en respectant le « pacte de non-agression » établi avec son voisin dijonnais, il lui est possible de devenir l'aéroport de desserte de Beaune, qui s'est spécialisée dans le tourisme d'affaires. Il conviendra alors de mettre en place un service de liaisons régulier et flexible entre Tavaux et cette cité bourguignonne. Nous avons la faiblesse de croire que cet aéroport régional peut présenter certains avantages pour les entreprises et les habitants de Chalon-sur-Saône. Plus largement, Dole-Tavaux devrait s'inspirer de ce qui a été entrepris au niveau de l'aéroport de Beauvais. Celui-ci assure avec une vingtaine de vols quotidiens la desserte d'une quinzaine de destinations européennes. Son développement repose sur la complémentarité avec les aéroports parisiens. Il contribue d'une certaine manière à fluidifier le trafic des aéroports de la capitale. Il a lié son destin à celui de quelques compagnies aériennes low cost. Dans le cas de Dole-Tavaux, nous avons la conviction qu'il peut être un aéroport de desserrement par rapport à Bâle-Mulhouse et à Lyon-Saint-Exupéry. En matière de transport de marchandises, tout concourt à ce que Dole-Tavaux participe à la plate-forme bourguignonne de Beaune-Pagny en assurant la compétence aérienne de cette

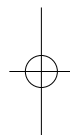


zone multimodale. Qu'en est-il des accords passés entre partenaires jurassiens et bourguignons ?

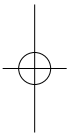
Résolument tournées vers les prestations immatérielles, les grandes lignes du cadre d'action-réflexion que nous venons d'énoncer répondent au souci de donner à la région doloise toute sa dimension de point de rencontre, de lieu de convergence, de zone d'interconnexions. Symbole de ce qu'est la vocation naturelle de cette plaine doloise, l'espace aéroportuaire Dole-Tavaux est emblématique du nécessaire rapprochement qui doit s'opérer entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Cela passe par des projets inter-régionaux d'une part et une coopération accrue entre Besançon et Dijon d'autre part. Dans le dernier cas, il s'agit clairement de faire émerger un ensemble métropolitain capable d'exister dans l'Europe de demain. Dès lors, nous pensons que Dole-Tavaux a vocation à devenir l'aéroport de Bourgogne-Franche-Comté. Il convient pour cela que la desserte jurassienne soit portée par Dijon, Besançon et les décideurs économiques et politiques des deux régions. De toute évidence les parties en présence ont intérêt à travailler ensemble, ne serait-ce que parce que Dole-Tavaux est à mi-chemin entre Besançon et Dijon.

*Le Bassin lédonien : renforcer ses fonctions  
résidentielles et sanitaires*

Chef-lieu du département du Jura, patrie de Rouget de Lisle et de la Vache-qui-rit, Lons-le-Saunier



a vu au fil des années son économie décliner. Lons-le-Saunier souffre d'une taille critique insuffisante et le bassin de vie qu'elle irrigue est très éclaté au point d'être interrégional. Les réalités économique et sociologique du bassin lédonien dépassent la seule dimension géographique. Le bassin d'emplois de Lons-le-Saunier interagit avec la Bresse louhannaise et Bourg-en-Bresse. Le bassin lédonien — on devrait alors parler du bassin « Bresse-Revermont » — correspond selon nous aux périmètres du pays lédonien et du pays de Bresse réunis.

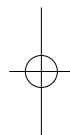


Travailler à cette échelle va permettre d'imaginer, en priorité, un plan d'actions en faveur de l'habitat et des services, en vue d'attirer des cadres travaillant à Lyon, Bourg-en-Bresse, Dijon et Chalon-sur-Saône. Une réflexion sur ce thème apparaît urgente. Incrire le développement de cet espace rural dans une démarche interrégionale va faciliter la mutualisation des moyens, pour faire autant, voire davantage à moindre coût, dans le respect du contribuable. L'enjeu sous-jacent à cette initiative est de mettre un terme aux stériles et inutiles batailles clochemerlesques qui opposent deux espaces pourtant complémentaires, à cause de différends entre personnes. Vouloir doter un bassin de vie qui existe au quotidien, « Bresse-Revermont », d'un projet collectif assorti de moyens humains et financier, n'a-t-il pas plus d'importance que les querelles de personnes? Selon nous, avoir le sens de l'intérêt

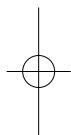


général, c'est non seulement savoir prévoir mais aussi faire en sorte que l'intérêt collectif prévale sur les ego et les questions existentielles personnelles. Dès lors, qu'est-ce qui empêche de préparer Saint-Amour et Cuiseau à devenir un pôle résidentiel actif dans l'espace « Bresse-Revermont »? En effet, tout prédispose cette zone interdépartementale à devenir le lieu de vie d'un certain nombre de personnes qui travaillent dans le nord de la métropole Lyonnaise. Nœud ferroviaire proche de Bourg-en-Bresse, la desserte de Saint-Amour permet de se rendre aisément à Louhans ou à Dijon et assez rapidement à Lyon. Les facilités d'accès à l'autoroute A.39 et un cadre de vie agréable sont autant d'arguments qui peuvent attirer les cadres lyonnais. Cette attractivité va sans doute être déterminante pour Louhans et Lons-le-Saunier dans le domaine sanitaire. En effet, cela va contribuer à renforcer le pôle hospitalier lédonien, plus proche de Louhans que Chalon-sur-Saône et plus proche de Saint-Amour que Bourg-en-Bresse. Dans la logique d'un véritable « territoire de santé », cela va permettre de constituer un hôpital à vocation intercommunale et interrégionale. La possibilité de maintenir des lits et des unités de soins sera un autre atout considérable pour rendre attractive la zone « Bresse-Revermont ».

Il est par ailleurs possible de renforcer l'hôpital lédonien en mettant en œuvre un projet complet autour du thermalisme, d'accueil d'enfants malades,



qui souffrent de troubles du développement. Nous pensons bien sûr à la mise en place d'un mode d'hébergement spécifique à ce public, qui lui permette notamment d'avoir ses parents à proximité. Peut-être est-il également envisageable de proposer un dispositif pédagogique spécifique, selon les cas. Penser le thermalisme sous cet angle consiste à renforcer les liens entre l'activité hospitalière locale et l'activité thermale. Il s'agit non seulement d'attirer des curistes mais aussi leurs proches. La mise en place d'un pôle médical orienté « enfants malades » peut avoir des répercussions économiques importantes pour le bassin lédonien dont il convient d'évaluer le niveau.



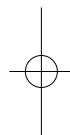
À l'instar de ce que nous avons présenté pour la plaine doloise, l'avenir du bassin lédonien repose sur la bonne intelligence des décideurs. Qu'ils soient jurassiens ou bressans, qu'ils soient représentants de l'État, des Départements, ou des Régions, il leur appartient de prendre de la hauteur et d'agir en tant que locomotive de projets audacieux. Aux Juras-siens de tendre la main et de savoir convaincre!

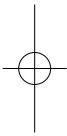
*Le Haut-Jura :  
rejoindre l'Arc jurassien des nano-technologies?*

À plusieurs reprises, nous avons signalé que l'industrie du Haut-Jura était moribonde. Nous avons également évoqué l'importance que revêt la proximité de la Suisse romande, en particulier Genève et

Lausanne. Nous avons d'ailleurs préconisé que le Haut-Jura devienne une zone non pas seulement résidentielle mais aussi une terre d'accueil pour les « télé-travailleurs ». Plus largement, nous pensons qu'il peut s'agir de travailleurs indépendants qui proposeraient leurs services en Suisse bien sûr mais également auprès des entreprises locales. Leur venue dépendra, nous l'avons expliqué, de l'accueil qui leur sera réservé.

Bien que nous craignions que les activités industrielles soient à moyen terme condamnées, il nous apparaît cependant indispensable de s'interroger sur la manière de valoriser ces savoir-faire. Nous gardons en mémoire les avatars récents de l'histoire de l'horlogerie suisse. Au milieu des années soixante-dix, l'horlogerie suisse, ayant manqué le virage de l'électronique, se trouvait fortement concurrencée par les productions asiatiques. La situation économique mondiale au lendemain du premier choc pétrolier contribua à l'affaiblir davantage. Tandis que tout laissait craindre le pire, on observe, trois décennies plus tard, que l'industrie horlogère suisse a pleinement réussi sa reconversion structurelle. L'horlogerie est devenue la filière industrielle la plus performante de Suisse après avoir triplé son chiffre d'affaires à l'exportation, entre 1986 et 2004. Sur l'ensemble de l'Arc jurassien, de Genève à Bâle, on dénombre environ 650 entreprises qui emploient ensemble près de 40 000 personnes. Cette réussite doit être





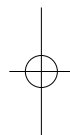
saluée, d'autant plus qu'elle a contribué à faire de cet espace montagnard le royaume des micro-nanotechnologies. Nous avons assisté progressivement à des transferts de savoir-faire dans une multitude de spécialités techniques liées à la maîtrise des très petites dimensions, et de l'extrême précision. On y produit des machines-outils, des appareils, pièces et composants techniques, de l'électronique, de l'informatique, des biotechnologies, de l'ingénierie médicale, etc. Non seulement l'Arc jurassien accueille les manufactures horlogères les plus renommées de la planète mais en plus, c'est devenu le terroir d'une économie de haute technologie. Le Pays de Neuchâtel constitue à bien des égards l'un des fers de lance de cet Arc jurassien, pôle de recherche scientifique et technique d'excellence. Ouvert sur le monde, l'Arc jurassien a su allier développement industriel et développement du tertiaire.

À bien des égards, nous pensons que l'expérience acquise sur le versant suisse du Jura mérite une attention toute particulière. Tout d'abord, n'est-il pas envisageable de mettre en place des partenariats dans les domaines de la recherche technique et scientifique avec les écoles d'ingénieurs implantées en Suisse, en partenariat avec les professionnels de la Lunetterie, pour trouver la meilleure manière de valoriser les acquis des entreprises jurassiennes? Il n'est pas question d'évoquer la faisabilité d'une énième filière micro-technique localisée. Il s'agira

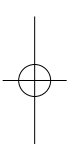
plutôt d'évaluer, sur la base de l'expérience d'acteurs leaders au plan mondial, les potentialités techniques jurassiennes. Peut-être des partenariats de cotraitance sont-ils possibles? Peut-être le Jura dispose-t-il d'atouts ignorés? Nous ne pouvons pas préjuger de l'impact de cette démarche, mais nous avons la conviction qu'il serait dommage de ne pas profiter d'une telle proximité. Dans la situation que vit le Jura, il semblerait préjudiciable de préférer le repli sur soi et de ne pas oser franchir la frontière. Sachons nous souvenir que nul n'est prophète en son pays et que les autres ont toujours à nous apprendre, surtout quand leurs habitudes culturelles sont différentes. Sans aucun doute, cela sera rendu possible dans le cadre de la Conférence Transjurassienne qui regroupe côté suisse la Confédération Helvétique, les Cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud et côté français l'État ainsi que les principales collectivités publiques et les principaux acteurs de la vie économique et sociale de Franche-Comté. Nous pensons qu'elle peut faciliter la mise en relation des acteurs de la « Frame valley » morézienne avec ceux du Pays de Neuchâtel.

Plus que jamais, nous nous faisons les militants du dépassement des frontières... davantage mentales que politiques!

Sans vouloir insister plus longuement sur la question de la qualification des espaces jurassiens, nous



---

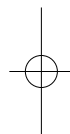


soulignons que ceux qui ont aujourd'hui développé une activité économique autour des loisirs offrent un argument supplémentaire pour attirer les cadres urbains. Pour diverses raisons, ces derniers, quand ils font le choix de vivre à la campagne, apprécient particulièrement les activités de loisir « à la journée ». Nous pensons que cela pourrait profiter tout particulièrement aux Thermes de Salins-les-Bains, qui semblent avoir fait le choix du thermalisme de détente. Si ces derniers souhaitent attirer les cadres de la région, il convient auparavant d'adapter les horaires d'ouverture au mode de vie des urbains, tels que nous l'avons présenté plus tôt. La venue de cadres aux habitudes urbaines, désireux de pouvoir consommer des loisirs de détente, peut assurer des débouchés nouveaux et complémentaires à certains équipements aujourd'hui disponibles seulement de manière ponctuelle, durant la saison des vacances. Ce peut être le cas par exemple pour les installations intérieures de l'espace aqua-récréatif du Domaine de Chalain.

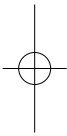
Le temps, nous n'avons cessé de le répéter, est à la coopération des acteurs, à la diversification des activités et à l'optimisation des moyens. Nous avons tenté de mettre en avant que le Jura dispose d'atouts et qu'il est en mesure de relever le défi d'un développement économique différent et renouvelé. Bien entendu, cela passe par une volonté collective des politiques, notamment sur les moyens et les contraintes qu'impliquent de telles orientations.

## Les moyens à mettre en place

Trop souvent les décideurs locaux pensent que pour rendre leur région attractive et propice au développement économique, il leur suffit d'intervenir en matière de fiscalité, de construire des zones d'activités, de réaliser des ateliers-relais ou de participer à des aides financières à la création/reprise d'entreprises. Certes cela traduit une volonté mais cela met également en exergue qu'ils peinent à appréhender réellement les besoins des entreprises, et les hiérarchisent de manière incorrecte. La raison de cette incompréhension tient au fait que la plupart, décideurs, élus et techniciens, n'ont jamais exercé de fonctions au sein d'entreprises. Pire, l'économie, la gestion et la finance sont des domaines qu'ils connaissent mal. Quand ils y sont familiers, c'est trop souvent d'une manière théorique. L'expérience montre que les élus qui sont eux-mêmes dirigeants d'entreprises ou actifs dans le syndicalisme ont une vision économique trop souvent restrictive. Ils parviennent difficilement à se positionner en décideurs de la collectivité et restent trop souvent des porte-voix corporatistes. Tout cela engendre, nous le voyons au quotidien, une terrible diffraction et favorise l'inefficacité. Nous appartenons à cette catégorie de personnes qui considèrent que pour assumer des responsabilités dans le champ de l'intérêt général, il convient au préalable d'avoir été pleinement familiarisé avec les deux univers qui organisent nos vies mais qui fonctionnent sur des rythmes différents : le monde de



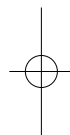
l'entreprise et le monde de l'administration. Sans doute s'agit-il d'une approche trop élitiste? Sans doute pas, si nous sommes capables de créer dans le Jura des sessions de formation destinées aux élus politiques et socio-économiques. Il s'agit d'une part de leur apprendre les procédures publiques et d'autre part de les confronter aux réalités économiques et sociales de leur bassin de vie, pour qu'ils gardent un pied dans la vraie vie. Instaurer dans le Jura de tels stages en entreprises et conjointement au sein d'administrations les aidera à recadrer leurs actions et à identifier les enjeux liés aux postes pour lesquels ils ont été choisis.



D'ores et déjà il nous apparaît indispensable de mettre en place ce type « d'immersion professionnalisante » à propos des questions économiques. Comment comprendre l'intérêt du haut-débit sauf à être confronté concrètement aux réalités des entreprises? Comment s'assurer que les initiatives que l'on prend sont pertinentes et utiles sauf à se retrouver dans la position de celui à qui cela est destiné? Nous insistons sur ces différents points parce que trop souvent les bonnes intentions, dans le domaine économique, résistent guère au feu de la réalité. La plupart du temps, les échecs portent non pas sur l'idée mais sur la méthode, sur la manière de faire et la motivation profonde de l'action. Il n'est pas rare dans ce domaine que les décisions prises répondent surtout à des préoccupations d'ordre communicationnel pour ne pas dire bougiste. Nous en voulons pour preuve le numéro vert de la



création d'entreprises et le site web mis en place dans le cadre de l'opération « Envie de créer ». Dans l'absolu, cette initiative est excellente. Elle vise à vouloir simplifier le parcours du créateur d'entreprise. Cela s'inscrit dans une démarche d'entonnoir. À l'épreuve des faits, le résultat est décevant et annonce en l'état un échec patent. À vouloir à tout prix mettre en avant leurs organisations, les initiateurs ont oublié le porteur de projets. Dans ces conditions, cette idée se trouve être dévoyée. Il s'agit d'une dépense publique sans effet, totalement inutile pour le créateur puisqu'elle lui complique la vie. Peut-on croire que les instigateurs de ce service ont vraiment conscience du public visé? Pourquoi ne pas avoir sollicité l'avis des créateurs eux-mêmes? Sans cela, il aurait permis d'éviter une telle erreur. Refuser de la sorte de placer les besoins des entreprises au centre des dispositifs qui leur sont destinés trahit une réalité terrible : l'intervention économique constitue un marché de niche. Qu'il s'agisse de mettre en œuvre une action de soutien aux entreprises ou en faveur de la formation, la plupart du temps celles-ci s'apparentent à une chasse aux crédits. Ce mode de fonctionnement permet certes de créer des emplois parapublics mais n'apporte rien qui permette aux entreprises locales de faire face aux exigences de l'économie moderne.

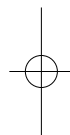


Faire évoluer les choses passe par la mise en place d'un dispositif simple dont le seul objet est de conseiller les agents économiques. Pour cette raison,

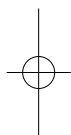
nous prenons le parti de dire que les interventions dans les domaines fiscaux et financiers sont absolument inopérantes. Nous pensons que le Jura sera économiquement attractif non pas sur des critères fiscaux, mais plutôt sur des critères immatériels. Qui ose sérieusement croire qu'en faisant des exonérations fiscales, le Jura pourra attirer des entreprises ou des projets d'entreprise à vocation durable et pérenne, alors même qu'il n'offre aucun avantage comparatif sérieux? La proximité de l'autoroute par exemple est une force mais ce ne sera un atout qu'à partir du moment où l'entreprise aura l'impression de s'installer dans un environnement qui lui est profitable. Elle doit pouvoir y trouver facilement le type de main-d'œuvre dont elle a besoin, ou pouvoir insérer ses employés dans des dispositions de formations idoines. Ses cadres doivent pouvoir être accueillis et doivent se sentir acceptés. Les questions fiscales sont un argument pour les multinationales qui sont sollicitées par les plus grandes villes du monde pour venir y implanter leurs sièges sociaux. Le moins-disant fiscal est l'ultime argument pour éviter qu'un artisan ne quitte une commune pour s'installer dans le bourg voisin.

Dans le domaine financier, nous affirmons que les pouvoirs publics n'ont pas à se substituer aux banques ni aux sociétés de caution. Le temps est lointain où les entreprises haut-jurassiennes pouvaient compter sur des banquiers locaux (par exemple la Banque Clément) qui osaient prendre des risques et soutenir

les entrepreneurs dans leurs investissements. Si nous pensons que tout bon projet trouve un financement, nous affirmons que les bons projets sont ceux qui sont bien préparés. Dès lors, il est plus important de permettre aux porteurs de projets de pouvoir compter sur un certain nombre de prestations immatérielles pour préparer leur projet dans de bonnes conditions plutôt que sur des supposés dispositifs financiers. Les prestations immatérielles concernent les outils d'étude des marchés et la possibilité de s'insérer dans le réseau économique régional. Par exemple, il est plus facile et moins coûteux pour une Communauté de communes d'informer les entreprises de son secteur de l'arrivée d'une entreprise nouvelle, si celle-ci peut leur apporter un service supplémentaire. Les élus sont plus à l'aise dans ce domaine que dans celui du financement des entreprises. Il n'est pas davantage compliqué pour un chef d'entreprise local, qui dispose d'un certain entregent, de jouer le rôle de facilitateur au sein de son propre réseau professionnel. Les premiers contrats sont les plus difficiles à obtenir. Ce sont pourtant ces premières références qui permettent de se faire connaître et d'obtenir de nouveaux marchés. Tout doit être fait pour faciliter l'obtention des premiers marchés. Au-delà, force est de constater qu'aucune initiative n'a été prise pour permettre aux entreprises jurassiennes de pouvoir accéder, dans le cadre de leur développement, à des opportunités nouvelles en France et ailleurs. Nous pensons par exemple à l'intérêt que peut avoir le projet Airbus pour

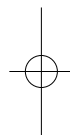


les entreprises de mécanique générale du Jura. Pourquoi n'a-t-on pas pris des dispositions pour recenser les entreprises intéressées afin de leur expliquer les procédures à suivre, pour les aider à obtenir des contrats? Ce type d'aide peut s'avérer déterminant pour l'économie jurassienne alors même que cela ne nécessite aucun moyen supplémentaire. De la sorte, nous exprimons avec force notre conviction que le financement de prestations d'aide au conseil est plus importante et a plus d'impact que la mise en place de prêts sans intérêt ou d'autres « actions paillettes ». Pour autant, nous avons conscience que plusieurs problèmes subsistent en matière de financement.



Le plus important et le plus vital pour le Jura concerne les reprises d'entreprises industrielles. À ce jour, même si les sites de production jurassiens sont sérieusement menacés, il apparaît que les PME de la lunetterie ou du jouet continuent à exister et à appartenir aux familles des fondateurs. Confiées aux héritiers, ceux-ci souhaitent s'en désaisir. Il est de plus en plus prégnant que les financiers français préfèrent laisser les fonds de pension américains prendre le contrôle de ce type d'entreprises. Ces activités sont donc en mesure de satisfaire des actionnaires exigeants. Malheureusement, cela va contribuer au départ des sièges sociaux hors du Jura et appauvrir notre région. Pour mettre à mal cette stratégie du pire, nous proposons que, dans le cadre des réflexions actuelles sur l'avenir de ces secteurs, soit envisagée la

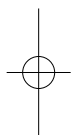
constitution d'un fonds d'investissement régional composé exclusivement d'apports provenant des banques installées en Franche-Comté, en dépit de leur concurrence exarcerbée. Pour s'assurer que la mise en place d'un tel outil de financement régional, 100 % privé, permette vraiment d'enrayer le risque de délocalisation des sièges sociaux, il convient de lier le rachat à un dispositif mobilisant les Assedic. Il s'agit de mettre en œuvre le principe « d'activation des dépenses passives ». Cela peut permettre par exemple d'exonérer les entreprises jurassiennes, rachetées par le fonds régional, du paiement des cotisations d'assurances chômage. On fait le choix d'exonérer pour des emplois sauvés plutôt que d'indemniser des victimes de restructurations. Il importe que des dispositions soient proposées pour éviter que ce type d'initiative ne fasse que retarder l'échéance des restructurations au seul profit des financiers.



S'agissant des aides existantes, nous proposons qu'elles soient consolidées au sein d'un seul et même dispositif. Il s'agit non seulement d'éclaircir le paysage mais aussi et surtout de permettre à tout porteur de projet, tout chef d'entreprise, de pouvoir, si besoin était, sans distinction d'âge ni de sexe, solliciter un concours temporaire ou une amorce à l'allumage. Cette proposition s'inscrit dans la perspective de notre réflexion qui consiste à s'interroger sur la manière de rendre le Jura économiquement attractif et de donner envie d'entreprendre ou de

---

reprendre une activité ici. Il en va bien sûr du maintien des emplois mais aussi du dynamisme de notre région. Nous proposons alors, quand le Jura sera optimisé et qu'il disposera de plates-formes d'appels, de mettre en place un vrai dispositif de numéro unique et de site web pour les entreprises. Ce dispositif visera à personnaliser les contacts et à rapprocher l'appelant de la bonne personne-ressource en moins de 2 minutes; il conviendra ensuite de lui permettre de trouver seul ou accompagné les informations dont il aura besoin. L'accompagnement dans ce domaine consiste à guider le créateur ou le chef d'entreprise dans des tâches quotidiennes ou ponctuelles.



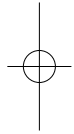
Les suggestions que nous venons de formuler n'ont un sens que si, au préalable, les décideurs ont bien pris la peine d'imaginer un plan de développement économique, notamment en vue de qualifier les espaces jurassiens. Nous l'avons dit au début de ce paragraphe, consacré aux moyens à mettre en œuvre en faveur du développement économique, il est inutile de mettre en place des moyens sans projet. Cela engendre du gaspillage d'argent public et n'a aucun effet ni sur l'emploi, ni sur les recettes fiscales.

Comme nous allons le voir, en plus des pistes que nous avons proposées, il apparaît que le Jura peut prétendre valoriser économiquement d'autres atouts originaux.

---

## LES ATOUS DU COUPLE NATURE ET CULTURE

Une nature préservée est un des meilleurs atouts pour le futur du Jura, entendu dans sa dimension géographique et économique. Un tel héritage, mouvant dans ses formes et ses paysages, ne peut être fructifié que dans le cadre du développement durable. On peut saluer la justesse de l'intuition des artistes qui ont donné naissance, au sein du Pavillon des Cercles (Aire du Jura), à la « Forêt des fondations » où chaque tronc épuré porte et supporte une activité de production agricole, artisanale ou industrielle.



C'est souligner que le Jura (46 % de taux de boisement) appartient à la deuxième région la plus forestière de France qui se situe du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> rang selon les essences pour la production de bois d'œuvre feuillus. Il reste cependant beaucoup à faire dans le domaine de la transformation, en dépit des effets bénéfiques des contrats de progrès concernant la filière. Ils sont contrariés par l'exportation d'une grande partie de la récolte de grumes feuillus. Il appartient à la profession de renforcer son unité, de développer ses programmes d'action, de miser

---

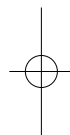
davantage sur des produits plus élaborés en termes de recherche esthétique et de marketing.

En fait, la voie de la haute qualité environnementale, largement évoquée dans les chapitres précédents, est d'autant plus riche de niches qu'elle est presque consubstantielle à la culture de la montagne jurassienne comme en fait foi un récent ouvrage *Vivre et habiter*, qui se clôt par une description détaillée d'une maison adaptée à son environnement, bien isolée du froid et des fortes chaleurs, fonctionnant grâce aux énergies renouvelables, économe en eau potable et profitant des bienfaits du jardin. Cette voie royale pour l'accueil de nouvelles populations doit permettre à l'industrie du bâtiment de se trouver au cœur du développement durable et de développer activités et valeur ajoutée à travers des programmes immobiliers, attractifs.

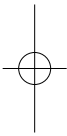
Cette HQE peut être favorisée par la coopération européenne pour laquelle le Jura dispose de deux outils originaux dont le rayonnement doit s'accroître. Le premier est la Fondation Européenne Lacs et Forêts (Fondelf) créée à l'initiative du Conseil Général du Jura, et qui, en outre, a pu mettre en place une action prenant en compte la dimension écologique, économique et récréative de la forêt. Il s'agit de développer en effet une sylviculture respectueuse de l'environnement, un écotourisme dans les régions boisées et une industrie du bois énergie.



Or le développement de cette dernière industrie constitue le but poursuivi par l'Institut Technique Européen du Bois Énergie (ITEBE) qui fédère en son sein professionnels et PME d'un très grand nombre de pays européens. L'ITEBE a su se faire reconnaître des autorités de Bruxelles en participant et/ou pilotant une vingtaine de programmes européens. En outre, elle constitue un département de la chaire « transfert de technologies de développement durable » de l'Unesco. Cet institut, outre qu'il sert l'image du développement durable jurassien, constitue un centre de ressources et un potentiel relationnel considérable permettant d'appuyer initiatives et entreprises dans une Franche-Comté riche de 525 000 t/an de sous-produits de l'industrie du bois ainsi mobilisables (soit 73 000 t équivalent pétrole).



En clair les activités tirées de la forêt constituent un authentique potentiel de développement axé autour du thème de la haute qualité environnemental lequel peut être décliné dans le domaine de l'industrie alimentaire. Celle-ci a été fondée sur une dizaine d'AOC, dont le concept doit en grande partie son origine à des volontés et intuitions jurassiennes. N'oublions pas que le Laboratoire Départemental d'Analyses Agricoles de Poligny est plus que centenaire et que sa création était apparue comme une originalité incontestable. Il appartient de faire de la haute qualité alimentaire un des fers de lance de l'économie jurassienne à condition de renforcer

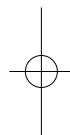


des liens de coopération entre entreprises d'une part, et centres de recherches appliquées d'autre part. Se situant sur un axe Dijon-Dole-Poligny-Pontarlier, cette branche d'activité aurait le plus grand intérêt à collaborer avec ALIMENTEC de Bourg-en-Bresse qui a su dominer les difficultés initiales pour devenir la technopole agro-alimentaire de Rhône-Alpes, en cultivant la transversalité des activités et des programmes, du produit à l'emballage, des analyses à la recherche appliquée, de la formation technique et commerciale à l'art de créer des entreprises. Là aussi, il faudrait dépasser les barrières administratives et les préjugés. De plus, parmi les bénéfices accessoires de ce culte des AOC et de la haute qualité alimentaire qui en découle, figure le maintien de la diversité des paysages en résistant à la banalisation notamment des paysages agricoles. En effet, les exigences de qualité des AOC, qu'il s'agisse du fromage ou du vin, impliquent des paysages ouverts.

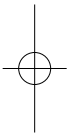
Ceux-ci, à leur tour, renforcent l'image de nature préservée susceptible de faire du Jura une terre d'accueil et de travail pour de nouvelles populations dès lors qu'elle bénéficie d'une part de tout ce que produit la haute qualité environnementale et d'autre part d'une économie de réseaux. Il en résulte que ces deux données constitueront un atout supplémentaire pour une politique de développement respectueuse de l'environnement et tirant partie des richesses écologiques et culturelles du territoire. Nous

n'insisterons pas sur ce point dans la mesure où il semble intégré dans les projets des décideurs qui doivent néanmoins se garder de deux risques. Le premier consisterait à voir dans le tourisme la panacée répondant à la crise économique, attitude qui conduirait à dépasser la mesure, surtout que d'aucuns continuent à voir dans le tourisme plus une charge qu'une chance. Le deuxième risque serait d'agir en ordre dispersé ou de jalouser quelques réussites d'ores et déjà incontestables. C'est pourquoi, plus que jamais, il est impératif de disposer d'un schéma régional de développement du tourisme qui n'existe pas encore et dont la mise en œuvre doit reposer sur des choix essentiels qui peuvent être nourris d'expériences jurassiennes fondées sur une occupation intelligente de la nature et sur une mise en valeur de ses ressources. Et c'est là où l'on retrouve l'importance de la forêt à travers ces paysages méconnus parce que leur intérieur est peu pénétré, alors que la richesse et la variété de ses aspects et ses couleurs se révèlent somptueuses. N'oublions pas ce concept évidemment jurassien de « forêt jardinée ». Il convient d'en tirer le meilleur en s'inspirant grâce à la fondation Européenne Lacs et Forêts des expériences européennes suédoises, finlandaises et espagnoles.

C'est là où nous voyons la conjonction heureuse de la nature avec une identité culturelle forte. C'est vraisemblablement ce que recherchaient les nom-

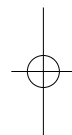


breux artistes français et étrangers (écrivains, plasticiens, musiciens, artisans d'art, photographes) qui se sont installés dans le Jura pour y travailler. Souvent, ils ne sont pas connus des Jurassiens voire du village où ils se sont installés car ils apprécient le calme et les positions de recul nécessaires à leur activité créatrice. On a même vu, fait rarissime, une formation de musique baroque de réputation internationale, l'Ensemble 415, installer son siège social dans un village du Jura, et faire des enregistrements dans des monuments francs-comtois. Ces exemples sont convaincants dans la mesure où ils démontrent que le Jura peut accueillir travailleurs indépendants et petites entreprises qui n'ont de besoin vital que de disposer des autoroutes de l'information.



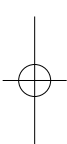
C'est la raison pour laquelle il serait indispensable de créer un atlas des ressources culturelles qui soit réellement exhaustif et dépasse les catégories auxquelles l'administration française culturelle, à travers ses directions régionales, a l'habitude de s'intéresser. C'est là qu'on constaterait l'énergie créatrice du Jura et la richesse des pratiques culturelles. Un secteur semble avoir fait l'objet récemment d'une étude exhaustive, à savoir les musiques actuelles (rock, rap, chansons, musiques électroniques et musiques du monde). Ce document souligne que le Jura est un vecteur artistique fort et dynamique de ces pratiques. Il dispose de la plus importante salle des musiques actuelles (SMAC) de Franche-Comté au Moulin de

Brainans, du 3<sup>e</sup> Club de Jazz de France avec Jazz au Bistro (La Fraternelle Saint-Claude). Derrière ces locomotives, on recense 69 groupes, 132 associations, 14 salles généralistes, 10 festivals programmant des musiques actuelles, 4 labels, 12 bars musicaux, 4 studios d'enregistrement et 21 prestataires techniques. Si nous détaillons ce phénomène, qui est trop méconnu, c'est qu'il constitue la première source de création artistique, un secteur où le taux de professionnalisation tourne autour de 15 % et que 80 % du public est constitué de la tranche d'âge 16-25 ans. Or nous avons déjà insisté sur la nécessité d'attirer de nouvelles populations et de donner aux jeunes Jurassiens les moyens d'exprimer et de faire rayonner leurs talents. Ceci est capital pour un département dont les personnes âgées de plus de 60 ans dépassent de 2,3 % la moyenne nationale et régionale.



Ce qui vient d'être souligné pour les musiques actuelles peut l'être aussi pour les pratiques théâtrales amateurs très mobilisatrices pour consolider liens sociaux et ancrage territorial, beaucoup plus ouvertes sur le présent et le futur que les experts ou prétendus tels ne le pensent. On a pu dire que ces pratiques théâtrales sont « sources d'énergie pour les campagnes », tout en ouvrant sur d'autres formes d'expression culturelle que de nouveaux venus ne manqueraient pas de faire fructifier. Une des plus belles illustrations se trouve dans le festival « Bouche à oreille » qui permet précisément de dépasser les barrières. Ceci étant, le

théâtre professionnel fait bonne figure et pourrait se développer davantage si les moyens étaient donnés au Centre Dramatique National de Franche-Comté de s'investir davantage dans le Jura. Il semblerait, sans accroître les financements actuels, qu'on pourrait atteindre une meilleure optimisation dès le moment où cela reposerait sur une coordination globale qui soit de véritable essence artistique et non d'humeur administrative ou hasardeuse.

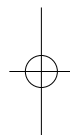


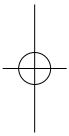
C'est là où l'on s'aperçoit de l'originalité de la Fraternelle (Saint-Claude) dont le patrimoine historique, sociologique et culturel est d'autant plus considérable qu'il est vécu dans l'interdisciplinarité et une certaine fidélité à l'identité culturelle jurassienne. Celle-ci est fondée d'une part sur l'esprit de résistance à ce qui corrompt la liberté et la dignité de l'homme, d'autre part sur un sens de l'altérité et de la coopération. Tout conspire pour que cette institution devienne un authentique Centre de Rencontres, lieu d'analyse du possible, du souhaitable, et de l'utopie. Cette vocation trouverait des appuis dans la Suisse voisine, comme a su le faire le Festival de Musique du Haut-Jura. Ainsi serait consolidée l'ouverture spatiale du Jura, la seule voie d'avenir.

S'il est un domaine où les relations avec notre voisine sont profondes, c'est bien celui de l'archéologie. Cette dernière a fait l'objet d'un projet scientifique et culturel, porté depuis 1988 et qui fait l'admiration de

tous les experts et amateurs éclairés qui ont eu à en connaître l'esprit novateur. Les collections jurassiennes représentent 25 % des richesses franc-comtoises et couvrent 400 millions d'histoire jurassienne à travers ses deux composantes : histoire naturelle (géologie, paléontologie, minéralogie) et archéologie (de niveau européen par sa diversité et sa valeur). Soulignons cette vision qu'en ont les spécialistes : « l'archéologie est seulement l'illustration de la vie à travers le temps. C'est une grande richesse car elle est d'abord facile. Elle permet d'aborder l'environnement, les savoir-faire artisanaux et artistiques, la vie matérielle et spirituelle. Et ceci de manière très concrète. » Quand le Jura s'éveillera et mettra en valeur ses richesses extraordinaires pour se projeter dans le futur et mobiliser ses énergies, on verra peut être ce musée situé, pour des raisons logistiques favorisant la fréquentation extérieure, soit à Dole soit dans sa proximité (Aire du Jura?). Ce projet renouvellera l'offre touristique, s'inscrira dans une véritable démarche du développement local et constituera une tête de réseau pour mettre en valeur les richesses archéologiques, ethnologiques et culturelles du Jura.

Qui ne voit, à travers ce rapide survol, la fécondité du couple nature-culture auquel le Jura a su donner une physionomie originale, porteuse d'avenir?







## EN AVANT !

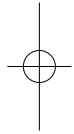
Nés des travaux de Jura 3I (Imagination, impulsion, innovation) et de ses réseaux, ce livre-action, volontairement court en dépit du foisonnement des propositions<sup>6</sup>, tente de provoquer une véritable révolution culturelle dans la perception de l'avenir du Jura, entendu dans sa plus grande dimension. L'ensemble comme chacun de ses territoires doit dépasser ses barrières pour tirer l'optimum d'un potentiel incontestable.

Il faut dépasser la difficulté, avant tout administrative et souvent institutionnelle, de s'appuyer sur des villes implantées en Bourgogne, en Rhône-Alpes ou en Suisse, en pensant chaque fois comment telle ou telle politique pourrait être infléchie ou enrichie en conséquence. Quand on ne les précède pas, il faut savoir choisir parmi les propositions de l'État et autres acteurs du développement en leur donnant leur couleur jurassienne marquée par un esprit sans frontière.

L'économie de la connaissance, armée des réseaux technologiques, notamment haut-débit, permettra

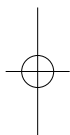
---

6. Nous reviendrons plus en détail sur certaines de ces propositions sur le site web : [www.quandlejuraseveillera.fr](http://www.quandlejuraseveillera.fr) pour aborder les conditions de leur faisabilité.



dans l'immédiat de conforter les industries actuellement implantées et les activités de sous-traitance. Elle donnera à l'emploi ainsi qu'à la démographie jurassienne une nouvelle consistance à travers les politiques du bâtiment stimulé par la haute qualité environnementale, de l'agroalimentaire porté par les AOC, de la filière bois dynamisée par le triptyque bio-diversité, bio-énergie et écotourisme et de création de services aussi bien marchands que ceux destinés aux personnes.

Il convient de couper la voie aux esprits négatifs et de donner à l'espérance du futur, rien que son souffle, mais tout son souffle.



## BIBLIOGRAPHIE & RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) :  
Recensement de la population

([http://www.insee.fr/fr/recensement/page\\_accueil\\_rp.htm](http://www.insee.fr/fr/recensement/page_accueil_rp.htm))

Portrait de Franche-Comté

([http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/f-comte/home/home\\_page.asp](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/f-comte/home/home_page.asp))

Inventaire Communal (<http://www.insee.fr/fr/ico98/ico98.asp>)

Rapport du groupe de travail « Structuration de l'espace rural : une  
approche par les bassins de vie », rédigé avec la participation de IFEN,  
INRA, SCEES pour la DATAR, juillet 2003

([http://www.datar.gouv.fr/Datar\\_Site/DATAR\\_Rapport.nsf/0/17c74f1261e5ef1bc1256d7f004d6315/\\$FILE/rural\\_bassins %20de %20vie12.pdf](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Rapport.nsf/0/17c74f1261e5ef1bc1256d7f004d6315/$FILE/rural_bassins%20de%20vie12.pdf))

**Insee Franche-Comté, l'essentiel :**

*Le bassin d'emplois du Haut-Jura, À la recherche d'une nouvelle dynamique,*  
programme Equal.

*Le travail frontalier : une dynamique qui s'essoufle?*, n° 54, août 2002.

*Services aux entreprises : pratiques et besoins des établissements francs-comtois,*  
n° 72, septembre 2004.

**Bulletins Insee Première :**

Philippe Julien, *Les grandes villes françaises étendent leur influence*, n° 766,  
avril 2001.

Philippe Julien, *Onze fonctions pour qualifier les grandes villes*, n° 840,  
mars 2002.

Éric Ambiaud, Michel Blanc et Bertrand Schmitt, *Les bassins de vie des  
bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle*,  
n° 954, avril 2004.

Christelle Minodier, *Portrait de locataires*, n° 1010, mars 2005.

**Commissariat général du Plan :**

*Regards prospectifs sur l'État stratège* n° 1, juin 2004

*Regards prospectifs sur l'État stratège* n° 2, décembre 2004

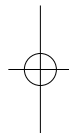
*Prospective d'une territorialisation du système de santé à l'horizon 2020*, bulletin  
« Le quatre pages », n° 1, mars 2003.

Rapport du groupe « Économie de la connaissance », 2002.

**Conseil d'Analyse Économique :**

Jean-Louis Guigou, Dominique Parthenay, Louis-André Gérard-Varet,

Michel Mougeot, Alain Lipietz, *Rapports sur l'Aménagement du territoire*,  
Paris, *La Documentation française*, 2001



**Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) :**

Céline Rozenblat et Patricia Cicille, *Les villes européennes. Étude comparative*, Paris, La Documentation Française, 2003.

*Synthèse et évaluation du programme de prospective « Territoires 2020 », 2004.*

Revue *Territoires 2020*, n° 3, juin 2001.

Site web, dossier « Prospective Infos » ([http://www.datar.gouv.fr/datar\\_site/datar\\_framedef.nsf/webmaster/prospective\\_framedef\\_vf?OpenDocument](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/webmaster/prospective_framedef_vf?OpenDocument))

Site web, dossier « Rural » ([http://www.datar.gouv.fr/datar\\_site/datar\\_framedef.nsf/a16806d1c4a684218125654e004609a1/ecb04ca9a4768a86c1256747003214ed?OpenDocument](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/a16806d1c4a684218125654e004609a1/ecb04ca9a4768a86c1256747003214ed?OpenDocument))

**Conseil économique et social de Franche-Comté (livrets de saisine et/ou autosaisine) :**

*Le Bois Énergie en Franche-Comté*, décembre 2000.

*Technologies de l'information et de la communication : un enjeu pour la Franche-Comté*, octobre 2002.

*Quel avenir pour les micro-techniques en Franche-Comté?*, avril 2003.

*L'économie sociale et solidaire en Franche-Comté*, décembre 2004.

*Éléments pour une politique économique régionale en Franche-Comté*, novembre 2004 (<http://www.cr-franche-comte.fr/cest/pdf/saisine.pdf>)

**Conseil Général du Jura :**

*La coopération entre régions forestières d'Europe : une chance pour le Jura*, 2003

Comité départemental du tourisme du Jura, *Schéma départemental du tourisme*, décembre 2003.

**Observatoire régional de l'environnement de Franche-Comté – Conseil Régional de Franche-Comté :**

*Territoires de Franche-Comté, des paysages à découvrir...*, édition 2001, décembre 2001.

**Universités de Franche-Comté et de Bourgogne (ThéMA UMR 6049, CNRS)**

*La dynamique économique et logistique dans le triangle Besançon-Chalon-Dijon*, IRADES, 2003

Sophie Bergeon-Carel, *Système productif complexe et pluri-territorial : le cas des microtechniques*, in *Actes des Sixièmes Rencontres de Théo Quant*, édités par C. Tannier, H. Houot et S. Chardonnel, Université de Franche-Comté, 2003, 13 p.

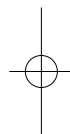
Revue *Images de Franche-Comté*.

**Entreprises Territoires et Développement (ETD) :**

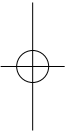
*Les notes de l'observatoire, Les services à la population dans les projets de Pays*, janvier 2005

#### Autres sources :

- Jean-Pierre Jambes, *Territoires apprenants, Esquisses pour le développement local du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions L'Harmattan, novembre 2001
- Olivier Blanchard, Florence Ferreux-Juillard, Christine Le Pennec et Dominique Tonal, *Vivre et habiter la montagne jurassienne (d'hier à demain)*, Besançon, Neo Éditions, novembre 2004.
- Pierre Veltz, Mondialisation, *villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- Conseil général des Ponts et Chaussées, *Comment concilier développement durable et métropolisation des villes et des territoires?*, Synthèse colloque du 27 octobre 2004.
- Organisation for Economic Co-opération and Development (OCDE), *Foreign Direct Investment for Development : maximising benefits, maximising costs*, Paris, 2002.
- Roger Nifle, L'attractivité territoriale, Quels sont les critères et les enjeux?, *Le journal permanent de l'humanisme méthodologique*, juin 2001.
- Habitat & Développement, Territoires ruraux et habitat, Hors-série de la *lettre d'information* n° 31, 2<sup>e</sup> trimestre 2003.
- Gabriel Colletis (Université de Toulouse 1), Mobilité, attractivité et mondialisation, Colloque : *Proximité, réseaux et coordination*, Marseille, juin 2004.
- Olivier Petit, urbaniste-politologue, *Note de synthèse sur la métropolisation*, Centre de Documentation sur l'Urbanisme, DGUHC, Paris, septembre 2003.
- Brochure de présentation du Projet Interreg II C – Franges de métropoles – mars 2000.
- Jérôme Vicente, *Économie de la connaissance*, Université de Toulouse 1 (<http://www.univ-tlse1.fr/lereps/present/cours/jveconomieconnaissance2003.pdf>).
- Opération Futuris, Groupe Dynamique de l'environnement international et national du système français de recherche et d'innovation (SFRI), Le contexte géopolitique et socio-économique général du SFRI, août 2004.
- Améliorer la gestion de la relation client grâce à un centre de contact : application aux PME*, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-DGAEI, juin 2003.
- Cahiers de la XIII<sup>e</sup> conférence internationale du RESER*, Services et développement régional, Services aux personnes âgées et développement territorial, octobre 2003.
- DATAR-DTT-ADEME, *Services à la demande et transports innovants en milieu rural : de l'inventaire à la valorisation des expériences*, synthèse du rapport final, novembre 2004.
- Commission permanente de concertation pour l'industrie (Minéfi), L'industrie française en 2003-2004, 2004.
- Dominique Foray, *L'économie de la connaissance et sa mesure*, Séminaire R.E.P.E.R.E.S., OCDE/CERI, décembre 2001.



*Télétravail et développement rural*, Synthèse des interventions de la conférence organisée à Alençon, 30 novembre 2004 ([www.adverbe.com](http://www.adverbe.com))  
Site web de Fabrice Mazerolles, professeur d'économie à la Faculté d'économie appliquée de l'Université d'Aix-Marseille (<http://www.mazerolle.fr>)  
Site web d'Eric Brousseau, Professeur d'économie à l'Université de Paris X (<http://www.brousseau.info>).



## GLOSSAIRE

**ADSL** : technologie développée il y a 10 ans pour recevoir la télévision par le réseau téléphonique classique (RTC). Le développement de l'Internet a poussé cette technologie comme moyen de connexion rapide à Internet. L'ADSL utilise la ligne téléphonique habituelle. Le principe technique de l'ADSL est de faire passer les données Internet et les communications vocales en même temps par la prise téléphonique, en utilisant différentes fréquences. La voix est cantonnée à des fréquences au dessous de 3000 hz et les données de l'ADSL vont passer de 3000 hz jusqu'à 1 Mhz. La réception et l'envoi de données sont dissociés (Asymmetric DSL) et offrent au maximum 8 Mbit/s dans le sens descendant (vers l'abonné) et 640 Kbit/s dans le sens ascendant (vers l'opérateur) qui convient pour la plupart des applications utilisant les services de transmissions numériques asymétriques (la vidéo à la demande, l'accès à Internet, l'accès à distance à des réseaux locaux). Pour que l'ADSL soit possible, il faut être à moins de 4 km d'un central téléphonique.

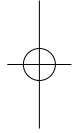
(Source : Direction générale des entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) — [http://www.telecom.gouv.fr/telecom/car\\_xdsl.htm](http://www.telecom.gouv.fr/telecom/car_xdsl.htm) )

**AOC (Appellations d'Origine Contrôlée)** : elles identifient un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique. Elles sont garantes de ses qualités et de ses caractéristiques, de son terroir d'origine et du savoir-faire du producteur (vins, cidres, fruits et légumes, produits laitiers, etc.) La production et le contrôle d'étiquetage des produits sous AOC répondent à un cahier des charges validé par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine).

(Sources : site de l'INAO — <http://www.inao.gouv.fr> & Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/CERN> )

**Arc jurassien** : région franco-suisse qui s'étend de Bellegarde-sur-Valserine jusqu'à Delémont. Cela comprend, côté suisse, les Cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, du Jura et de Berne. Côté français, cela concerne les départements de l'Ain, du Jura, du Doubs, du Territoire de Belfort et plus largement les Régions Rhône-Alpes et Franche-Comté.

**Bon de tirage** : expression qui fait référence aux bons de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du Fonds Monétaire International (FMI), qui permettent aux pays membres d'accéder, proportionnellement à leur quote-part, aux réserves du FMI. Ces allocations fournissent à chaque pays membre des avoirs sans frais sur lesquels des intérêts ne sont ni dus ni versés. Le DTS sert aussi d'unité de compte au FMI et à certains autres organismes internationaux, et sa valeur est déterminée à partir d'un panier de monnaies.



Par extension, dans notre cas cela signifie que les Communes, Communautés de Communes et autres collectivités locales ou leurs groupements peuvent accéder à un certain nombre d'aides qui souvent se cumulent et sont liées les unes aux autres. Ainsi une subvention du Conseil Général pourra-t-elle, par exemple, permettre à une Communauté de Communes de solliciter une aide de la Région et de l'Union européenne.

**CERN** : *Organisation européenne pour la recherche nucléaire* (baptisée à l'origine en français : Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire). C'est le plus grand centre de physique des particules du monde, situé à la frontière entre la France et la Suisse, dans les environs immédiats de Genève. Les physiciens viennent explorer ce dont la matière est faite et quelles forces assurent sa cohésion. Le CERN existe avant tout pour leur fournir les outils nécessaires. Ce sont des accélérateurs, qui accélèrent les particules jusqu'à une vitesse proche de celle de la lumière et des détecteurs pour rendre les particules visibles. Fondé en 1954, le laboratoire a été l'une des premières entreprises communes à l'échelle européenne et il comprend maintenant 20 états membres. Le CERN emploie un peu moins de 3 000 personnes à plein temps. C'est le plus grand centre de recherche en physique des hautes énergies du monde. À ce titre, il accueille environ 6 500 scientifiques (représentant 500 universités et plus de 80 nations, soit près de la moitié de la communauté mondiale dans ce domaine) qui effectuent leurs recherches au CERN. C'est là qu'en 1990 Tim Berners-Lee et Robert Cailliau présentent un système d'information basé sur des liens hypertextes : le World Wide Web (communément appelé le Web) est né.

(Sources : site Web du CERN — <http://public.web.cern.ch/public/Content/Chapters/About-CERN/WhatsCERN/WhatsCERN-fr.html>

& Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/CERN> )

**DSP (Délégation de Service Public)** : en droit français, le contrat de délégation de service public se distingue du simple contrat d'exploitation par son mode de rémunération. Celle-ci est en effet assurée, en tout ou partie, directement par l'utilisateur. Il en est ainsi, par exemple, des services d'eau et d'assainissement ou bien des transports publics. Au contraire, le service de ramassage des ordures ménagères ne peut être délégué, sauf à imaginer (certains y pensent) une facturation directe, à l'utilisateur. Contrairement aux autres contrats conclus par l'État ou les collectivités locales, la délégation de service public échappe au cadre classique du Code des marchés publics. Elle est régie par la loi Sapin n°93-122 du 29 janvier 1993 [1] (<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MEEAA.htm>). Celle-ci a conservé la pratique ancienne de libre discussion entre le représentant légal de la collectivité et le délégataire (maire ou président de structure intercommunale), mais a imposé de larges mesures de publicité et d'information. *In fine*, l'assemblée délibérante doit approuver le choix du délégataire. La délégation de service public peut prendre deux formes



principales, l'affermage et la concession. Bien évidemment, la collectivité peut gérer elle-même le service en régie.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite – [http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9%20g%C3%A9%20de%20service\\_public](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9%20g%C3%A9%20de%20service_public) )

**Fibre optique** : fil de verre très mince et très fragile qui permet de transporter de l'information sous la forme d'impulsions lumineuses. Entourée d'une gaine protectrice, elle peut être utilisée pour conduire de la lumière entre deux lieux distants de plusieurs centaines voire milliers de kilomètres. Le signal lumineux codé par une variation d'intensité est capable de transmettre une grande quantité d'information. La fibre trouve son utilisation principale dans les réseaux de transmission pour les télécommunications.

**Fondelf (Fondation Européenne des Lacs et Forêts)** : les forêts et les lacs ont forgé l'imaginaire européen, lui-même pierre angulaire de civilisation. La Fondation Européenne des Lacs et Forêts veut tirer sa force de proposition et d'action à partir de cet héritage en le plaçant dans la perspective d'un développement durable. En tant que telle, elle a vocation à constituer régionalement un observatoire et un laboratoire des politiques européennes. Elle inscrit son action dans un double cadre :

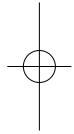
- celui créé par les programmes communautaires et les réflexions des organismes européens ;
- celui formé par les relations dynamiques avec les entreprises et les institutions. Dès lors, ses projets concernent :
- les Hommes à travers les activités de formation, de l'emploi, de la recherche et des transferts de technologie ;
- l'économie, à travers les activités des filières bois et eau, et plus encore le développement des industries de l'environnement (matériaux et process) ;
- l'imaginaire, à travers les échanges dans les domaines du tourisme, du sport et de la culture.

Fondelf en bref :

- Concept : créer, pour la première fois, un réseau thématique européen entre des régions soucieuses de préserver et de valoriser leurs ressources naturelles communes: les Forêts et les Lacs.
- Partenaires : Fondelf a été fondée le 3 février 1996, à Lons-le-Saunier, par les provinces du Värmland (Suède), de Carélie du Sud (Finlande), et le Département du Jura, à l'initiative du Conseil Général du Jura. En avril 1999, l'Estrémadure (Espagne), et la Suwalgi (Pologne) ont adhéré à la Fondation. Au mois d'octobre 1999, le canton de Vaud (Suisse) a fait part de son intérêt pour la Fondation Européenne des Lacs et Forêts.

(Source : site web FONDELFF — <http://www.fondelf.org/xfrench.htm> ).

**Frame valley** : ce terme anglais désigne la Vallée de la lunetterie, autour de Morez, spécialisée dans la production de montures de lunettes. En anglais, *monture* se dit *frame*, qui signifie littéralement *le cadre*.



**GIX (Global Internet eXchange) aussi appelé IX (Internet eXchange point)** : soit, en français, *Nœud d'échange Internet*, désigne les nœuds d'interconnexion des réseaux de plusieurs opérateurs Internet.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/GIX> )

**Le haut-débit** : la définition du terme haut-débit n'est pas réglementée et est relative aux technologies en vigueur. Toutefois, si on se réfère aux usages, on considère qu'il s'agit de débits supérieurs à 2 Mbps. On constate donc qu'en France les débits annoncés par les opérateurs et les fournisseurs d'accès sont loin d'être du haut-débit. Les débits fournis par l'ADSL plafonnent (sauf exceptions dans quelques grandes villes) à 1 Mbps, alors que la même technologie autorise des débits de 8/10 Mbps dans d'autres pays européens. De plus, les débits fournis aux clients sont *asymétriques*, c'est-à-dire que le débit ascendant (lorsque nous émettons des fichiers) est toujours moins élevé que le débit descendant (celui que nous utilisons pour recevoir des fichiers ou pour consulter le Web). Ce choix est destiné à brider le trafic des particuliers pour leur éviter de consommer trop de bande passante. Mais il repose également sur un *a priori* : les utilisateurs n'auraient pas besoin d'émettre mais juste de recevoir. Or, l'observation des usagers d'Internet prouve qu'ils sont demandeurs de débit *symétriques* parce qu'ils sont aussi émetteurs et acteurs sur Internet.

(Source : Autrans, les territoires du Net — <http://autrans.crao.net>)

**HQE (Haute Qualité Environnementale)** : un concept s'appliquant à la construction de bâtiments (notamment des logements, mais également les bâtiments publics, tertiaires ou industriels) et visant à respecter les principes du développement durable. Des quartiers peuvent être urbanisés en suivant ces principes, mais les pistes d'action diffèrent en raison de l'échelle d'action concernée. Que cela soit au moment de la conception, de la réalisation ou de la maintenance des ouvrages, la Haute Qualité Environnementale vise à répondre à toute une série de préoccupations. Elle intègre à la fois les aspects architecturaux et les questions d'acoustique, de thermique ou de flux. Elle pose le problème du coût de fonctionnement, de l'énergie utilisée pour le chauffage notamment, et de l'utilisation de certains matériaux qui peut se révéler dommageable pour la santé. La Haute Qualité Environnementale a été définie comme la capacité d'un bâtiment à préserver les ressources naturelles et à répondre aux exigences de confort, de qualité de vie et de santé. Le bâtiment doit satisfaire ces critères lors de sa mise en œuvre et au cours de sa vie jusqu'à sa déconstruction. La démarche HQE repose sur 14 cibles regroupées en 4 familles d'objectifs (Éco-construction et Éco-gestion : pour maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur & Confort et Santé : pour créer un environnement intérieur satisfaisant ).

(Sources : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/HQE> et Habiter au futur — <http://www.habiteraufutur.com/Ateliers/EnvironHabitat/Habenvir2.html> )

**Internet (I)** (l'Académie française recommande de dire « l'internet », comme on dit souvent « le Web ») : l'Internet a été conçu pour relier des réseaux informatiques hétéroclites sur des distances intercontinentales : universitaires, d'entreprises, gouvernementaux, domestiques, etc., qui peuvent eux-mêmes relier des sous-réseaux et finalement des ordinateurs. L'Internet est le nom donné au réseau informatique mondial, reposant sur le système d'adresses global des protocoles de communication TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol) et qui rend accessible au public des services comme le courrier électronique et le *World Wide Web*. Comme l'Internet a été popularisé par l'apparition du *World Wide Web* (le Web), un système hypertexte fonctionnant sur Internet, les deux sont parfois confondus par le public non averti. Le Web est une application informatique fonctionnant sur l'Internet parmi d'autres, comme le courrier électronique, la messagerie instantanée ou les systèmes de partage de fichiers *peer to peer*.

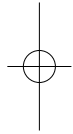
(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/Internet> )

**IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés)** : ils proposaient des cursus universitaires de type ingénieur. Ils ont été progressivement remplacés par le système LMD européen (Licence – Master — Doctorat) à partir de 2004. À l'origine, l'IUP définissait un cycle universitaire de 3 années, qui commençait une année après le Baccalauréat et qui attribuait les diplômes suivants : DEUG, Licence, Maîtrise de type IUP. Les formalités d'acceptation en début de cycle comme celles liées à l'attribution du diplôme d'ingénieur-maître en fin de cycle varient selon les universités.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/IUP> )

**Nanotechnologies (MEMS en anglais)** : c'est la *création et l'utilisation de matériaux, d'appareils et de systèmes obtenus grâce à un procédé de contrôle de la matière à l'échelle du milliardième de mètre ou nanomètre*. (Michel Kitareff, « Nanotechnologies : entre science-fiction et révolution », *Les Échos* du 07/01/02). *L'essence du concept nano est l'auto-assemblage qui conduit des molécules complexes à former des agrégats hétérogènes plus gros, capables de remplir une fonction sophistiquée ou de constituer un matériau aux propriétés sans précédent* (Europe Information Service, novembre 2000). Outre leur taille, les MEMS possèdent trois avantages : elles sont peu coûteuses, leur masse très faible les rend pratiquement inusables et leur consommation d'énergie est quasiment nulle.

La nanotechnologie pourrait en fait changer la conception des produits dans presque tous les domaines. Selon Michel Orrit, responsable du programme NOI (Nano-Objets Individuels) du CNRS, « Cela va de la micro-électronique et des télécommunications, avec la fabrication de composants ultraminiaturisés, à la science des matériaux, en passant par la physico-chimie et la biologie moléculaire et cellulaire, sans oublier l'agriculture et la sécurité nationale » (Louise Weis, « Les nanotechnologies domestiquent l'atome »,



*Les Échos* du 26/02/01). Les nanotechnologies sont déjà utilisées dans les textiles, les peintures, les bétons haute performance et les nouvelles émulsions photographiques. Depuis quinze ans, des nanostructures magnétiques équipent les têtes de lecture et d'écriture des disques durs d'ordinateurs. (Isabelle Bellin, « Les nanotechnologies manipulent la matière à l'échelle de l'atome », *Les Échos* du 14/02/01). Si certaines applications sont déjà commercialisées, cette science en est toutefois encore aux balbutiements notamment dans le domaine de l'informatique.

(Source Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie —

<http://www.minefi.gouv.fr/minefi/ministere/documentation/revuesdeweb/nano.htm> )

**PME (Petites et Moyennes Entreprises)** : entreprises de taille modeste, par rapport à leur nombre de salariés (es petites entreprises ont entre 10 et 49 salariés, alors que les moyennes entreprises ont entre 50 et 499 salariés). Les entreprises de moins de dix salariés sont appelées *Très Petites Entreprises* (TPE). Le développement des PME est intimement lié à la mondialisation. Les différentes règles rédigées par l'OMC permettront la création de zones de libre-échange et favoriseront la multiplication des capitaux étrangers. Elle multipliera ainsi les échanges internationaux.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/PME> )

**PNR (Parc Naturel Régional)** : établissement public de coopération entre des collectivités territoriales, recouvrant le territoire d'une zone rurale remarquable, afin d'en assurer la protection de son paysage et de son patrimoine, ainsi que son développement économique durable.

Les PNR ont été créés en France en 1967. Le territoire d'un PNR est classé par décret du Premier Ministre. Les règles de gestion d'un PNR figurent dans sa charte. Les territoires concernés par les PNR sont généralement menacés par la désertification, ou, au contraire, par la pression urbaine d'une grande agglomération proche.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — [http://fr.wikipedia.org/wiki/Parc\\_naturel\\_r%C3%A9gional](http://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_naturel_r%C3%A9gional) )

**Réseau câblé (télévision par câble)** : les réseaux filaires se sont surtout développés dans un premier temps dans les grandes agglomérations, puis dans les villes de moins en moins importantes en terme de nombre de raccordements possibles. Le câble est un moyen de distribution de programmes TV + Radio + Internet.

En France, techniquement, un réseau câblé se compose de 2 principales parties :

- la tête de réseau : ce sont les systèmes d'antennes terrestres captant les chaînes analogiques Secam, et PAL en zone frontalière, et les chaînes numériques ou TNT, ainsi que des antennes paraboliques captant les chaînes analogiques et numériques françaises ou étrangères, cryptées ou en clair. Les signaux sont ensuite traités, c'est-à-dire démodulés, décodés, décryptés, ou recryptés, convertis, couplés et amplifiés ;

– le réseau : c'est la distribution par lignes souterraines ou aériennes en fibre optique ou bien en câble coaxial avec dérivateurs, répartiteurs et enfin les prises d'usager.

Dans les pays Secam, les réseaux peuvent distribuer un peu plus de trente chaînes analogiques en Secam (PAL en zone frontalière). Le téléviseur est standard Secam, avec un tuner (il doit être PAL/Secam en zone frontalière). Outre l'abonnement de base les opérateurs proposent des options : services et chaînes des bouquets (TPS, CanalSatellite ou AB Sat). Un terminal numérique (terminal DVB-C) est alors nécessaire pour les recevoir. Le câble ne permet pas de disposer d'autant de chaînes TV et Radio que la télévision par satellite. De plus le choix des chaînes distribuées est imposé par l'opérateur.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau\\_c%C3%A2bl%C3%A9](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_c%C3%A2bl%C3%A9))

**SIG (Système d'Information Géographique)** : permet de gérer des données numériques spatialement localisées. C'est un outil de cartographie automatique et informatisée. Le terme fait référence aux outils logiciels. On préfère parler de Système d'Information à Références Spatiales (SIRS) pour les données et leur structuration. Le rôle du système d'information est de proposer une représentation plus ou moins réaliste de l'environnement spatial en se basant sur des primitives géographiques telles que des points, des arcs, des polygones (vecteurs) ou des maillages (raster). À ces primitives sont associés des informations qualitatives telles que la nature (route, voie ferrée, forêt...) ou toute autre information contextuelle. L'information géographique peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre.

(Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre et gratuite — <http://fr.wikipedia.org/wiki/SIG>)

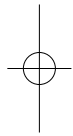
**TIC / NTIC (Technologies de l'Information)** : *ensemble des services de nature ou d'origine informatique pouvant être fournis à travers un réseau de télécommunications* (définition de la Commission de l'Informatique).

(Source : arrêté du 22 décembre 1981 — J.O. du 17 janvier 1982).

Ou encore : *ensemble des services, autres que les services télégraphiques et téléphoniques usuels, qui peuvent être obtenus par les usagers d'un réseau de télécommunication; ces services, qui mettent généralement en oeuvre des techniques de téléinformatique, permettent d'envoyer ou de recevoir des informations publiques ou privées ou d'effectuer certaines opérations telles que la consultation de fichiers, des réservations, des opérations commerciales ou bancaires* (Définition de la Commission des Télécommunications).

(Source : arrêté du 27 avril 1982 — J.O. du 24 juin 1982).

**Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)** : organisme créé le 16 novembre 1945, dont les objectifs sont définis comme étant de : « [...] contribuer au maintien de la paix et de



la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. » L'Unesco poursuit son action à travers cinq grands programmes : l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, et la communication et l'information. Le siège de l'Unesco est à Paris avec plus de 50 bureaux hors siège et plusieurs instituts et centres dans le monde entier. Elle compte actuellement 191 États membres (date : 10.04.2005). L'Unesco est surtout connue pour son répertoire du patrimoine mondial qui classe ce patrimoine en diverses catégories.

**xDSL** : les techniques xDSL dopent le débit potentiel des fils en cuivre qui représentent encore la plus grosse partie des installations terminales des opérateurs avec un débit possible supérieur aux débits classiques sur les paires torsadées, sans dégradation du signal sur une distance de 4 km sans répéteur.

DSL est une technologie qui utilise le même codage que NUMERIS ou ISDN. Elle se décline en plusieurs versions :

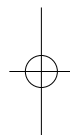
- ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), la plus utilisée, qui offre des débits asymétriques : les flux descendants possèdent un débit de 32 kbps à 8 Mbps et les flux ascendants de 32 kbps à 1 Mbps ;
- RADSL (Rate Adaptative Asymmetric Digital Subscriber Line), cette norme autorise une modulation des fréquences selon les besoins et permet une exploitation commerciale de l'ADSL ;
- HDSL (High-bit rate Digital Subscriber Line), autorise des débits en full-duplex (aller-retour) pour reproduire les accès RNIS de 1,5 Mbps ou de 2 Mbps. HDSL exploite en outre deux ou trois paires téléphoniques ;
- SDSL (Symmetric Digital Subscriber Line), offre le même débit de 1 Mbps à 2 Mbps selon les implémentations et ce de manière symétrique.
- VDSL (Very high-bit rate Digital Subscriber Line), selon la distance séparant un site au répartiteur le plus proche, cette technologie offre des débits de 13 Mbps (à 1,5 km) à 51 Mbps (sur 500 m).

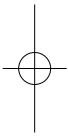
(Source : Direction générale des entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) — [http://www.telecom.gouv.fr/telecom/car\\_xdsl.htm](http://www.telecom.gouv.fr/telecom/car_xdsl.htm) )

## BIBLIOGRAPHIE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LE JURA APPRENANT</b> .....	7
<b>LE JURA DANS LA TOILE</b> .....	13
Contexte mondial : une métropolisation de la planète .....	13
Contexte local : un pôle urbain divisé .....	16
Quelques éléments prospectifs .....	19
<b>LE JURA CHASSE LES BOTTES DE SEPT LIEUES</b> .....	27
Optimiser et développer les infrastructures de transports régionales et interrégionales .....	27
Créer un réseau haut-débit public en fibre optique jusqu'aux habitations .....	32
<b>LE JURA DOIT LEVER SES BARRIÈRES</b> .....	43
Ouvrir la porte aux cadres et professions intellectuelles supérieures .....	43
Favoriser l'attractivité du Jura .....	48
<i>Vers un habitat repensé, « 100 % Jura » au service de l'emploi</i> .....	50
<i>Vers des services ruraux à la sauce urbaine</i> .....	57
<b>LE JURA, À L'HEURE DU TERTIAIRE</b> <b>ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE</b> .....	65
L'emploi, objectif prioritaire du développement économique du Jura .....	65
Économie jurassienne, vers un modèle coordonné de développement .....	67
Qualification des espaces .....	69
<i>La plaine doloise : affirmer sa vocation logistique</i> .....	71
<i>Le Bassin lédonien :</i> <i>renforcer ses fonctions résidentielles et sanitaires</i> .....	79
<i>Le Haut-Jura : rejoindre l'Arc jurassien des nano-technologies?</i> .....	82
Les moyens à mettre en place .....	87
<b>LES ATOUTS DU COUPLE NATURE ET CULTURE</b> .....	95
<b>EN AVANT!</b> .....	105
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	107
<b>GLOSSAIRE</b> .....	111





ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DU CAT  
À LONS-LE-SAUNIER  
LE 21 AVRIL 2005  
JOUR DE LA SAINT ANSELME

**L'empreinte du CAT**

